

République de Djibouti
Ministère de la Femme et de la Famille



Ministère de la Femme
et de la Famille
Protection-Equité-Autonomie

Politique Nationale Du Genre 2024-2030

SOMMAIRE

PREFACE DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR ISMAIL OMAR GUELLEH, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	3
LE MOT DE LA MINISTRE	5
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	10
CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS	11
PRINCIPAUX POINTS DE DIAGNOSTIC ET RESULTATS DE LA PNG 2011-2021	15
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	17
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	23
2.2. ORIENTATION STRATEGIQUE N °1	23
2.2.1. Axes prioritaires	23
2.2.2. Résultats attendus	25
2.3. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2	25
2.3.1. Axes prioritaires	26
2.3.2. Résultats attendus	27
2.4. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3	27
2.4.1. Axes prioritaires	28
2.4.2. Résultats attendus	28
2.5. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4	29
2.5.1. Axes prioritaires	29
2.5.2. Résultats attendus	30
2.6. ORIENTATION STRATEGIQUE N°5	30
2.6.1. Axes prioritaires	30
2.6.2. Résultats attendus	31
2.7. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6	32
2.7.1. Axes prioritaires	32
2.7.2. Résultats attendus	32
CHAPITRE 3 : CADRE DE SUIVI-EVALUATION	33
CHAPITRE 4: PLAN STRATEGIQUE DE LA PNG 2024-2030	38
ANNEXES :	51
I. CADRE TEMPOREL ET BUDGET PROJETE POUR 7 ANS AU PROFIT DU SEUL MINISTERE DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	51
II. L'INDICE DE LA CONDITION FEMININE (ICF)	63
III. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES : EVOLUTION 2011-2021	73
V. BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE	77

Liste des encadrés

<i>Encadré 1</i>	15
<i>Encadré 2</i>	35

Pour Une Nation Égale, Inclusive
et Prospère



PRÉFACE

SON EXCELLENCE, MONSIEUR ISMAIL OMAR GUELLEH,

Président de la République

En préambule de la politique nationale du genre pour les années 2024-2030, il m'est impossible de ne pas songer au début des années 2000 et au moment où nous avons accompagné les premiers pas de l'UNFD sur la voie de la libération des femmes à travers des programmes d'alphabétisation, de sensibilisation à la santé, à l'éducation et à la nutrition.

Que de chemin a été parcouru depuis cette époque. Ce qui fut un espoir est devenu réalité. Aujourd'hui, la femme djiboutienne bénéficie de ses droits fondamentaux. Elle contribue à la construction du développement et elle a désormais voix au chapitre concernant la gouvernance des institutions de son pays.

Cette évolution, nous l'avons fermement voulue et soutenue avec la conviction que l'on ne saurait faire avancer notre Pays en faisant l'impasse sur la moitié de ses forces vives.

Dix ans après l'adoption de la politique nationale du genre 2011-2021 et une mobilisation sans failles pour l'épanouissement de la femme, son inclusion socio-économique, la préservation de ses droits et la défense de son intégrité physique et mentale face aux violences de différents ordres auxquels elle est exposée, NOUS avons pris la décision de faire le bilan de notre politique du genre et de prendre la mesure des transformations sociales qu'elle aura suscitées ou qu'elle aura contribué à développer.

Des résultats probants ont été obtenus ; nous les considérons cependant en-deçà de nos ambitions et de nos objectifs.

Dans ce contexte, la nouvelle politique nationale du genre 2024-2030 a pour but d'ajuster nos nouveaux objectifs en fonction de nos acquis, de la nécessité que nous avons de maintenir un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales, des transformations multiples de notre environnement national et des nouvelles réalités du monde, pour être en phase avec les axes de la Vision 2035 et les piliers porteurs du plan national de développement Djibouti ICI.

La Politique Nationale du Genre 2024-2030 s'inscrit dans une logique transformatrice des réalités contextuelles et se veut constructrice d'un modernisme propre où la lutte contre les disparités de genre peut être menée dans le respect de notre environnement culturel et religieux.

C'est aussi un cadre de référence et d'orientation pour l'action du Gouvernement et de ses partenaires de même qu'une réponse aux engagements pris par Djibouti en matière de réalisation des ODD et des recommandations d'autres instruments internationaux pertinents.

A cet effet, la large consultation conduite pour sa formalisation a permis de fonder la nouvelle politique du genre sur six orientations consensuelles :



Transformer qualitativement les rapports de genre dans la société djiboutienne en éliminant, à la base, les obstacles qui pourraient entraver l'évolution égalitaire entre femmes et hommes.



Assurer l'autonomisation économique de la femme qui contribuera au changement social positif et comportemental.



Lutter contre les vulnérabilités et renforcer les résiliences en développant les capacités et compétences des communautés en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes et urgences humanitaires.



Promouvoir la parole des femmes et notamment leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.



Atteindre la tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.



Mettre en place un dispositif et une stratégie de suivi et de contrôle concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle du territoire aussi bien en milieu urbain que rural.

Toutes ces transformations s'inscrivent dans un environnement où la révolution du numérique s'impose à nous et qu'il nous faut accompagner en renforçant notre capital humain, et plus particulièrement les femmes. J'appelle à cet effet tous les intervenants publics, privés et associatifs à s'impliquer encore dans les actions et programmes retenus en mettant en synergie leurs moyens. Il en va de même pour nos partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les institutions des Nations Unies que j'encourage à appuyer notre politique afin de promouvoir davantage le genre.

Car, Nous demeurons engagés à fournir l'intérêt et le soutien nécessaire à la réussite de cette politique et parce que nous sommes convaincus qu'elle apportera les changements sociaux tant attendus.

LE MOT DE LA MINISTRE



Avec la nouvelle politique nationale du genre 2024-2030, nous nous engageons résolument à façonner un avenir où l'égalité de genre ne sera pas seulement un principe proclamé, mais une réalité ancrée au cœur de notre société.

Son Excellence, Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République, nous a honorés en préfaçant ce document de la Politique Nationale du Genre que vous tenez entre vos mains car elle incarne notre vision commune d'une nation où chaque individu, indépendamment de son genre, jouit des mêmes droits, des mêmes opportunités et d'une participation équitable dans tous les aspects de la vie.

Ce document, fruit d'un long processus participatif et inclusif, constitue une feuille de route ambitieuse pour l'instauration d'une société djiboutienne juste et équitable où les femmes et les hommes jouissent pleinement de leurs droits et de leurs potentialités.

L'adoption de cette politique nationale du genre marque une étape historique dans notre marche vers l'égalité. Elle traduit la volonté politique ferme du Chef de l'Etat de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

N'a-t-il pas affirmé à maintes reprises sa conviction que l'égalité des genres n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi un catalyseur essentiel pour la prospérité

nationale. En investissant dans l'autonomisation des femmes, en éliminant les stéréotypes de genre et en créant des politiques inclusives, nous consolidons les fondements de notre société et créons un environnement où chacun peut réaliser son plein potentiel.

En outre, en adoptant notre Politique Nationale du Genre (2024-2030), nous valorisons les efforts de celles qui nous ont précédées et bénéficions des résultats d'années multiples de militantisme au cœur desquelles s'est toujours trouvée l'UNFD sous la conduite éclairée de sa présidente et Première Dame Mme Kadra Mahamoud Haid à qui nous nous devons de rendre hommage en raison du statut auquel est parvenue la femme djiboutienne dans la société.

Nous saisissons cette opportunité pour confirmer de nouveau notre engagement résolu envers une transformation positive et durable de notre mentalité collective et de nos réalités sociales.

La mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre est un processus participatif et inclusif qui requiert l'engagement de tous les acteurs de la société djiboutienne. Le gouvernement jouera un rôle central dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre de cette politique. La société civile, le secteur privé et les partenaires au développement ont également un rôle important à jouer.

Je suis convaincue que d'ici 2030, la Politique Nationale du Genre contribuera à créer une société djiboutienne plus juste et plus équitable où les femmes et les hommes jouissent pleinement de leurs droits et de leurs potentialités.

Je vous invite, en conséquence, toutes et tous, à vous approprier ce document et à œuvrer ensemble pour sa mise en œuvre effective.

Mouna Osman Aden

Ministre de la Femme et de la Famille

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADDS : Agence Djiboutienne de Développement Social

AGR : Activité Génératrice de revenu

AMO : Assurance maladie Obligatoire

ANEFIP : Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

ANPH : Agence Nationale des Personnes Handicapées

ARV : Antirétroviral

BRG : Bureau Régional du Genre

CASAF : Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes

CDC : Centre de Développement Communautaire

CEA : Commission Economique pour l'Afrique

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes

CLE : Centre de Leadership et d'Entreprenariat

CPEC : Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit

CPN : Consultation Pré Natale

CPON : Consultation Post Natale

DBS : Dry Blood Spot (tache de sang séché) test de dépistage du VIH/SIDA chez les très jeunes enfants

DINAS : Direction Nationale de la Statistique

EDAM : Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages

EF : Education familiale

e-TME : Elimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

ICF : Indice de la Condition Féminine

IDISA : Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique

INSTAD : Institut National de la Statistique de Djibouti

ISF : Indice synthétique de fécondité

MASS : Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités

MEFI : Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie

MENI : Ministère délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation

MENFOP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

MENSUR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MFF : Ministère de la Femme et de la Famille

MSR : Médecine de la santé reproductive

MST : Maladies sexuellement transmissibles

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PASS : Programme d'Assistance Sociale Santé

PND : Plan National de Développement « Djibouti ICI »

PNG : Politique Nationale du Genre

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNSF : Programme National de Solidarité Famille
PNUAD : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP : Partenariat Public Privé
PRG : Politique Régionale du Genre
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
SNPS : Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNU : Système des Nations Unies
TBPFA : Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique
UNFD : Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
UNHCR : Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG : Violence Basée sur le Genre
VFF : Violences Faites aux Femmes

RESUME EXECUTIF

Les inégalités entre les hommes, les filles et les femmes dans le processus du développement socio-économique, et notamment la valorisation du rôle actif de la femme, ont fait l'objet de beaucoup de considération et d'efforts de la part des Autorités Publiques de la République de Djibouti aidées en cela par une société civile entreprenante où l'UNFD a souvent joué un rôle majeur et appuyées par les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale.

Un ensemble de réformes émancipatrices pour les Djiboutiennes leur ont notamment permis d'accéder à l'instruction, au travail et aux services sociaux essentiels, d'entamer la maîtrise de leur fécondité et d'assumer des responsabilités publiques, administratives et électives où elles réussissent autant que les hommes.

Dix ans après l'adoption de la politique nationale genre 2011-2021, le Gouvernement a pris la décision de faire le bilan de cette politique en termes de transformations sociales et de mettre en place une nouvelle politique nationale du genre 2024-2030 avec le but d'ajuster les nouveaux objectifs en fonction des acquis, du nécessaire équilibre entre les zones urbaines et rurales, des transformations de l'environnement national et des nouvelles réalités du monde, en ligne avec les piliers porteurs du PND Djibouti ICI et les objectifs genre des ODD.

- **Accélérer l'exécution de la nouvelle PNG.** Compte tenu de ces facteurs, qui sont loin d'être exclusifs, et des responsabilités du Département Femme et Famille dans les changements sociétaux attendus de ses interventions, le MFF se propose d'accélérer l'exécution des composantes de la nouvelle politique genre et de l'inscrire dans une dynamique de coordination des politiques et programmes sociaux destinés à la femme en se fixant des objectifs, des cibles et des indicateurs de résultat et d'impact.

Cette accélération est perçue comme une nécessité car même si les questions de l'équité et de l'égalité entre les sexes en matière de droits civique, civil, politique, économique et social sont devenues un axe central dans le processus de modernisation de la société djiboutienne et de gouvernance du développement, le statut de la femme reste encore demandeur de réformes.

● **Se confronter à d'autres défis majeurs.** En effet, les droits acquis et les dynamiques de transformation sociale devraient, pour se maintenir et se développer encore, se confronter à d'autres défis majeurs dont ceux de lever les obstacles auxquels les femmes sont confrontées, comme les écarts séparant les textes de loi des représentations et des pratiques sociales, le manque de coordination entre les différents acteurs, le manque de prise en compte de la diversité des populations féminines et des spécificités locales et le manque de données désagrégées par sexe.

● **Cadre de référence et d'orientation.** La Politique Nationale Genre 2024-2030 s'inscrit dans cette logique transformatrice des réalités contextuelles et se veut constructrice d'un modernisme propre où la lutte contre les disparités de genre peut être menée dans le respect de l'environnement culturel et religieux.

A ce titre, la PNG devra être considérée comme un cadre de référence et d'orientation pour l'action du Gouvernement et de ses partenaires de même qu'une réponse des Autorités aux engagements pris par Djibouti dans son nouveau plan de développement et en matière de réalisation des ODD.

● **Six orientations stratégiques.** Ainsi et compte tenu du caractère transversal des missions du ministère de la Femme et de la Famille et de leur importance pour façonner un modèle de société qui recueille le consensus de la communauté nationale, six orientations stratégiques ont été priorisées qui guideront l'action publique en vue de (i) *maintenir les acquis* (ii) *les développer pour obtenir des réponses aux besoins différenciés des femmes et des hommes* et (iii) *promouvoir leur gouvernance*.

Il s'agit de :

1. *Transformer qualitativement les rapports de genre dans la société djiboutienne en éliminant, à la base, les obstacles qui pourraient entraver l'évolution égalitaire entre femmes et hommes.*

2. *Assurer l'autonomisation économique de la femme qui contribuera au changement social positif et comportemental.*

3. *Lutter contre les vulnérabilités et renforcer les résiliences en développant les capacités et compétences des communautés en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes et urgences humanitaires.*

4. *Promouvoir la parole des femmes et notamment leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.*

5. Atteindre la tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.

6. Mettre en place un dispositif et une stratégie de suivi et de monitoring concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle du territoire aussi bien en milieu urbain que rural.

- **Une feuille de route.** Chaque orientation stratégique est déclinée en axes prioritaires eux-mêmes déclinés en résultats attendus qui sont traduits en activités phares.

Même si dans l'étape de l'opérationnalisation, le document de la PNG 2024-2030 est appelé à engager ces orientations dans la dynamique d'autres stratégies sectorielles, il se veut être surtout une feuille de route suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions et mettre l'accent sur l'obtention des résultats c'est-à-dire sur les changements à opérer au niveau de la population en termes de genre et sur l'introduction de l'approche genre dans la gouvernance.

- **Un programme de coalition pour le changement social.** Le Programme proposé dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG est un programme de coalition entre partenaires institutionnels et associatifs qui s'appuiera sur une étroite coordination du ministère de la Femme et de la Famille avec certains ministères¹et OSC avec lesquels il signera des conventions de performance. Il tirera sa substance des propositions des parties consultées, de la « Vision 2035 » et des orientations et objectifs stratégiques du Plan National de Développement DJIBOUTI ICI. Il se profile également dans la perspective des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

¹ Ministères de la Santé, le MENFOP, le MENSUR, le MASS, le Ministère du Travail, le Ministère de la Justice et le Ministère du Budget en particulier.

CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Djibouti est un petit pays de la Corne de l’Afrique qui couvre une superficie totale de 23 200 kilomètres carrés. Le pays compte environ 1 000 000 d’habitants autochtones auxquels s’ajoute une population migrante, de transit et d’installation² en provenance des pays voisins en proie à des tensions politico-ethniques et à des conflits armés. Avec moins de 1 000 kilomètres carrés de terres arables (soit 0,04 % de la superficie totale du territoire) et des précipitations moyennes de 130 millimètres seulement par an, Djibouti est soumis depuis une décennie à une sécheresse persistante ponctuée d’épisodes d’inondations dévastatrices.

Disposant d’une position géographique stratégique, à l’entrée méridionale de la mer Rouge, qui en fait un pont entre l’Afrique et le Moyen-Orient, Djibouti est situé à proximité de l’une des voies maritimes les plus fréquentées au monde. Le pays abrite en outre des bases militaires française, américaine, japonaise, chinoise et d’autres forces étrangères installées dans le pays pour soutenir la lutte mondiale contre la piraterie.

² Selon le Rapport national volontaire sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Djibouti (8 mai 2022), plus de 137 000 migrants ont transité par Djibouti en 2021 et 150 000 personnes qualifiées de population flottante vit dans la capitale djiboutienne.



Quasi tributaire de ses importations pour nourrir sa population, Djibouti dispose d'une économie fondée sur les services, notamment un complexe portuaire parmi les plus modernes du monde, et ambitionne de devenir un hub commercial de l'Afrique. Le port de Djibouti permet à 80% du commerce international de l'Éthiopie de transiter par ses installations sans compter la récente ligne de chemins de fer qui relie le pays à l'Éthiopie développant ce faisant et davantage le transport des personnes et l'échange de marchandises.

Djibouti dispose par ailleurs d'une infrastructure de câbles de télécommunications sous-marins (8cables) qui lui permettra, selon le plan de développement, de servir à l'expansion des activités numériques et de services et de se positionner en termes de connectivité comme une plaque tournante de l'économie régionale et continentale.

La mise en oeuvre du 2^e plan national de développement Djibouti ICI- 2020-2024, devrait permettre d'introduire des réformes structurelles sur les programmes d'investissement au niveau des secteurs public et privé qui permettront au pays d'engager une dynamique de relèvement après les crises de la pandémie de la Covid 19 et en raison des perturbations sur le commerce international nées de la crise entre l'Ukraine et la Russie.

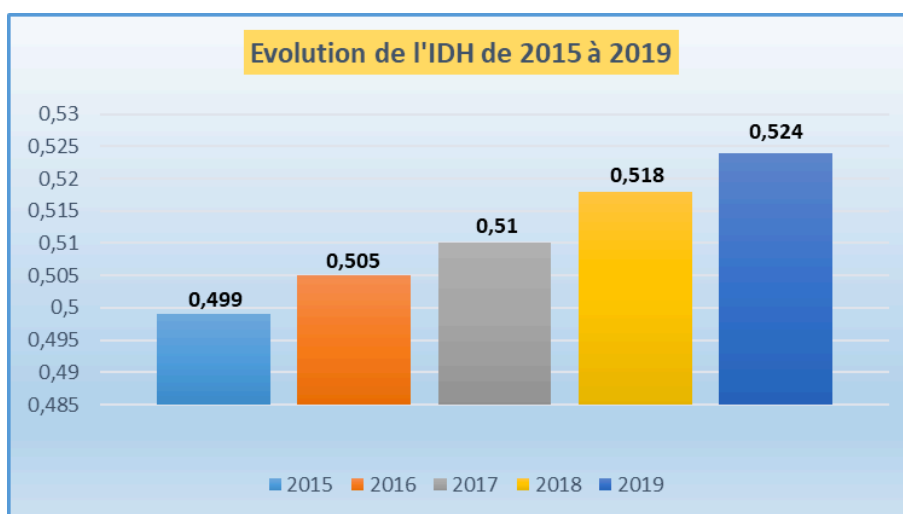
Les prévisions de la Banque Mondiale³ tablent ainsi sur une croissance du PIB qui atteindrait 5,3% en 2023, puis 6,2% en 2024, renouant ainsi avec les taux de croissance d'avant la Covid 19.

Sur le long terme, la Vision Djibouti 2035 qui sert de cadre d'orientation du développement à Djibouti prévoit le triplement du revenu par tête à l'horizon 2035 et l'amélioration des indicateurs de développement social et humain, dont en particulier la réalisation de l'indépendance économique au profit de 35% des femmes.

Sur le plan social, force est de reconnaître que même si la croissance connue par Djibouti a permis de diviser par deux le taux de pauvreté extrême en 5 ans (2012-2017)⁴, à partir du seuil global de pauvreté, la part de la population considérée comme pauvre augmente dans l'ensemble du pays. 35.3% n'ont pas la capacité de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires.

En outre, la pauvreté extrême touche 19,1% des ménages au niveau national, 57% des ménages ruraux contre 10% des ménages à Djibouti-ville et 13,1% des ménages des centres urbains des régions.⁵

Compte tenu de ces résultats, l'indice de développement humain de la République de Djibouti affiché par les Nations Unies dans le rapport mondial du PNUD de 2019 a été établi à **0,495** classant ainsi le pays dans le rang des pays à revenu faible. Il occupe la 171ème place dans un classement de 189 pays. Il est à noter cependant que sur les 5 dernières années l'IDH a évolué en passant de 0,470 en 2015 à 0,524 en 2019.



³ Banque Mondiale. 15 décembre 2022.

⁴ EDAM4. DISED. 2017.

⁵ SNPS 2018-2022. MASS.

Dans ce contexte où la croissance est constante mais la pauvreté persistante malgré les résultats positifs obtenus sur ce front, l'intérêt porté par le pays au genre résulte de la volonté politique de favoriser la pleine inclusion socio-économique de la totalité de la population et de permettre aux femmes, en particulier, qui représentent près de 50% de la communauté nationale, de renforcer leur résilience face aux défis du changement climatique et des crises sanitaires tout en apportant leur pleine contribution au développement du pays.

Des progrès probants ont été réalisés dans cet objectif au plan de l'autonomisation des femmes comparativement à la situation d'il y a dix ans, notamment au niveau de l'emploi dans le secteur public, plus grand employeur des femmes, de l'exercice de nombreux petits métiers du commerce et de l'artisanat et de l'ouverture des professions dites « masculines » à la main d'œuvre féminine.

Ces progrès ont été acquis grâce à l'amélioration des indicateurs de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ainsi qu'à l'adoption d'un cadre juridique favorable au genre inspiré de la Vision Djibouti 2035 et porté par une ferme volonté politique au plus haut niveau de l'Etat.

Une législation fondée sur la discrimination positive, -adoption de quotas-, a permis à des femmes de plus en plus nombreuses de participer aux activités publiques, électives ou administratives, à des niveaux de responsabilité appréciables. La Vision Djibouti 2035 prévoit d'ailleurs explicitement une configuration de l'Assemblée Nationale où 40% des élus seront des femmes députées.

Entamée par les organisations de la société civile, où l'UNFD a toujours joué un rôle de premier plan, la promotion du genre a bénéficié, ensuite, de son institutionnalisation à travers la création du ministère de la Femme et de la Famille. Aujourd'hui, la coordination entre ce Département et les ONG et associations a créé des synergies salutaires pour la promotion du statut des femmes, la protection de leurs droits et l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de réalisation d'une société juste et équitable.

Dix ans après l'adoption de la politique nationale genre 2011-2021, le Gouvernement a pris la décision de faire le bilan de cette politique en termes de transformations sociales, - ce qui fut fait à la fin du mois de février 2023 -, et de mettre en place une nouvelle politique

nationale du genre 2024-2030 avec le but d'ajuster les nouveaux objectifs en fonction des acquis, du nécessaire équilibre entre les zones urbaines et rurales, des transformations de l'environnement national et des nouvelles réalités du monde, en ligne avec les piliers porteurs du PND Djibouti ICI et les objectifs genre des ODD.

Encadré 1

PRINCIPAUX POINTS DE DIAGNOSTIC ET RESULTATS DE LA PNG 2011-2021

L'évaluation de la politique nationale du genre 2011-2021 a fait apparaître certaines opportunités et forces comme indiqué ci-après :

Atouts et forces :

- ▶ *La République de Djibouti peut se prévaloir de l'existence d'une ferme volonté politique en faveur de la promotion du genre portée d'abord par le Chef de l'Etat et relayée par la première Dame, par le biais de l'UNFD dont elle préside les destinées, et le Gouvernement dont en particulier le Ministère de la Femme et de la Famille, institution responsable de la conduite de la politique publique de la femme, la famille et l'enfance.*
- ▶ *Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, un engagement continu a été décelé auprès des ONG et associations, des partenaires techniques et financiers et de la communauté internationale en faveur de la femme, de ses droits, de sa protection contre les violences, de son intégration effective à tous les leviers du développement politique, économique et social.*
- ▶ *La question du genre à Djibouti a tiré profit, lors de sa conception et de son déroulement, d'un contexte international porté par les idéaux des droits de l'homme et par des objectifs de développement durable où la question du genre occupe une place de choix. En raison de son caractère transversal, le genre a souvent existé à la confluence des programmes internationaux visant la promotion du capital humain, la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la résilience contre les chocs et crises d'ordre climatique, sanitaire et économique.*
- ▶ *Le contexte institutionnel et juridique national s'est enrichi par un ensemble de lois, de décrets et d'instances qui ont placé Djibouti à la pointe dans son contexte régional et même africain.*
- ▶ *Les initiatives en faveur des droits des femmes ont marqué le corps social et suscité de nouveaux comportements sociaux à la promotion desquels ont concouru hommes politiques, organisations de la société civile et leaders religieux et communautaires.*
- ▶ *Les changements réalisés ont eu trait, en particulier, à la reconnaissance du rôle de la femme dans le développement de la société, à l'intégration de la femme dans les sphères politiques, administratives et de responsabilité économique. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans les politiques publiques de santé, de l'éducation/formation et de la protection sociale mises en place et dont l'impact a été probant en termes de promotion de la femme et de l'égalité de genre.*
- ▶ *La société civile djiboutienne, malgré le peu de moyens dont elle dispose, a conduit bien des projets en faveur des ménages et, en ciblant la femme, en a fait un véritable facteur de développement et de changement social.*

Freins et contraintes :

Autant les progrès réalisés étaient nombreux et pertinents en termes de changement social, autant des freins et des contraintes diverses y opposaient des contrariétés de différentes natures.

► *Au niveau des textes :*

La coexistence de trois sources du droit (droit moderne, chariaâ et droit coutumier) peut être à l'origine de textes qui peuvent paraître conflictuels. Cela concerne notamment certaines dispositions du code de la famille.

En raison d'une résistance sociale farouche, certains textes ne sont pas suivis d'application. Les MGF sont le champ qui illustre le plus la non application de la loi.

En raison de leur ignorance due à la non scolarisation ou à leur situation d'analphabètes, certaines femmes méconnaissent totalement leurs droits.

► *Au niveau des ressources :*

Souvent, les compétences nationales sont peu nombreuses pour concevoir, mettre en place et vulgariser les programmes et actions dédiés au genre. Cette faiblesse de la maîtrise de l'approche genre s'étend aux administrations (points focaux genre), associations, responsables politiques, religieux et communautaires.

La rupture des ressources financières et matérielles consacrées aux activités de genre a bien souvent empêché l'exécution complète de ces activités.

Hormis l'UNFD et quelques autres ONG dont l'expérience est prouvée, les associations féminines sont faiblement soutenues et se trouvent souvent dans l'incapacité d'élaborer un dossier de financement correct. De plus, il y a peu de synergies entre les associations et encore moins de réseautages.

L'accès au microcrédit représente souvent un écheveau de pratiques administratives aussi lourdes que compliquées, empêchant, dans bien des cas, la réalisation d'activités génératrices de revenus.

► *Au niveau du contexte sociétal :*

Certaines croyances culturelles et sociales ont continué de nourrir les préjugés à l'encontre des femmes et de leur statut dans la famille et la société.

La pauvreté qui frappe les femmes, l'accès à des soins souvent primaires et limités notamment pour les femmes rurales et l'importance de l'analphabétisme sont autant de freins à la pleine expression par les femmes de leur capacité créatrice et productive. L'existence de grandes disparités dans les conditions de vie entre les femmes du milieu urbain et celles du milieu rural empêchent ces dernières de donner corps à leurs différents objectifs.

► *Au niveau de la gouvernance :*

-L'insuffisance de coordination entre les organes institutionnels eux-mêmes et entre les composantes de la société civile empêche toute synergie productrice de valeur ajoutée importante.

-L'absence de systèmes de suivi et évaluation des projets et programmes a souvent empêché tout ajustement en cours de route pour pallier les insuffisances et recadrer les projets à temps. -L'absence d'un système pérenne de suivi-évaluation n'a pas permis d'apporter les correctifs nécessaires à la réalisation de plusieurs des objectifs de la PNG 2011-2021. La nouvelle politique nationale du genre 2024-2030 est appelée à tirer profit des atouts et forces décelés et à éviter la répétition des freins et contraintes rencontrés.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les inégalités entre les hommes, les filles et les femmes dans le processus du développement socio-économique, et notamment la valorisation du rôle actif de la femme, ont fait l'objet de beaucoup de considération et d'efforts de la part des Autorités Publiques. Elles étaient aidées en cela par une société civile entreprenante, où l'UNFD a souvent joué un rôle majeur, et appuyées par les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale. Un ensemble de réformes émancipatrices pour les Djiboutiennes leur ont notamment permis d'accéder à l'instruction, au travail et aux services sociaux essentiels, d'entamer la maîtrise de leur fécondité et d'assumer des responsabilités publiques, administratives et électives où elles réussissent autant que les hommes.

Inscrivant sa démarche dans la Vision 2035 et en particulier son volet consacré au développement social de Djibouti, le Ministère de la Femme et de la Famille a mis en place, au fil des ans, un cadre stratégique composé notamment des politiques, plans d'action et programmes dont les plus récents sont les suivants :

- la politique nationale genre (2011-2021) ;
- le plan d'action national (2018-2020) relatif à la Résolution 1325 de l'an 2000 et des résolutions connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la femme et la paix ;
- la stratégie nationale de communication et promotion de la planification familiale (2018-2022) ;
- la stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (2018-2022), la phase 4 du programme conjoint FNUAP/UNICEF (commencé en 2008) d'abandon des MGF/E qui couvre la période 2022-2030 ;
- la stratégie nationale de protection des enfants à besoins spécifiques (EABS/2018-2022) ;
- le plan d'action pour venir en aide aux enfants en situation de rue (2018-2022) ;
- la politique nationale de l'enfant de Djibouti. Développement intégré de la petite enfance et protection de l'enfant (2022-2032). MFF/UNICEF.

Ce cadre stratégique marque un engagement fort de la part de l'Etat pour introduire les changements qu'il faut sur plusieurs fronts, dont notamment :

-le recouvrement par la femme de tous ses droits et le développement du cadre juridique relatif au genre jusqu'à la réalisation de l'équité et de la parité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie en société ;

- l'autonomisation des femmes par l'exercice d'activités décentes génératrices de revenus ;
- le renforcement de la résilience des femmes aux effets nocifs du changement climatique et des crises sanitaires jusque-là non encore maîtrisées ;
- l'élimination des violences faites aux femmes et aux enfants par l'adoption d'une stratégie dédiée ;

Certains résultats ont été réalisés dans ce cadre (voir le document d'évaluation de la PNG 2011-2021) comme l'amélioration probante du cadre juridique portant protection et promotion de la femme et de la famille, la quasi-parité filles/garçons dans les cycles du primaire et du secondaire, la baisse des indicateurs de la mortalité juvénio-maternelle et de la prévalence des MGF et des données relatives aux violences basées sur le genre.

Mais force est de constater qu'au vu du nombre des politiques, plans d'action et programmes mis en place, les résultats demeurent en-deçà des résultats espérés et même attendus.

Les études diligentées par le ministère de la Femme et de la Famille reconnaissent en effet que des changements sociétaux durables ont été difficiles à obtenir jusqu'à ce jour.

A titre d'illustration, la baisse du taux de mortalité maternelle est demeurée encore élevée 383/100 000 naissances vivantes⁶ par rapport à la moyenne régionale (78/100 000). À Djibouti, environ 10% des enfants ne seraient pas enregistrés à la naissance à l'état civil. Selon l'analyse publiée en 2011 par le Ministère de Promotion de la Femme et l'UNICEF, les efforts déployés par l'État pour améliorer l'enregistrement des naissances ne concerneraient que les enfants scolarisés. Ainsi, les enfants étrangers ou n'allant pas à l'école demeureraient en marge de ces initiatives⁷. De 2002 à 2015, le taux global d'alphabetisation des adultes (femmes et hommes) est passé de 49% à 59,7%.

⁶ Profil genre Djibouti. Groupe de la BAD. Mai 2019. La Banque Mondiale estime pour sa part à 248/100 000 le nombre de décès maternels en 2017 (voir note de bas de page n°14).

⁷ Rapport sur l'actualisation de la loi sur l'enregistrement des naissances à Djibouti. Février 2019. Ministère Délégué chargé de la Décentralisation/UNICEF.

BILAN DE L'ALPHABETISATION EN 2023

Source : PNUD

	Ayant acquis les connaissances	Ont abandonné	Total
Djibouti-ville	1 562	875	2 437
Balbala	1 636	822	2 458
Arta	509	231	740
Dikhil	1 651	656	2 307
Ali-Sabieh	1 333	347	1 680
Tadjourah	1 017	524	1 541
Obock	498	256	754
Total #	8 206	3 711	11 917
Total %	68,86%	31,14%	100,00%

En termes d'autonomisation, les projets sont exécutés au coup par coup et les formations devant renforcer l'employabilité des filles et femmes sont répétitives et ne cadrent plus avec les orientations du pays en faveur d'une société connectée, ouverte sur les nouvelles technologies et portée sur l'innovation.

A terme, les formations actuelles à caractère répétitif vont approfondir le fossé entre les femmes rurales et les femmes urbaines et entre les femmes vulnérables cantonnées dans des métiers du passé et d'autres plus privilégiées maîtrisant les outils des métiers de l'avenir bien valorisées dans le document du plan quinquennal de développement « Djibouti ICI ».

L'accès limité des femmes aux crédits tient surtout à l'absence de projets bancables, l'inexistence de comptes financiers et la difficulté à fournir des garanties suffisantes. Le manque de données sexo-spécifiques au niveau des institutions financières n'a pas permis, non plus, d'affiner davantage l'analyse de la problématique de l'accès des femmes aux financements.

Compte tenu de ce qui précède, il semble que la modicité des résultats réalisés et la lenteur des changements sociétaux attendus s'expliquent par un ensemble de facteurs dominants ;

- La mesure de l'efficacité des politiques, plans et programmes pose problème en raison de l'absence d'une culture de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation de leur impact. Un exercice pertinent a été ainsi réalisé pour voir quels ont été les changements sociétaux intervenus pendant la période de la Politique Nationale Genre 2011-2021. Les constats réalisés ont servi de base à la conception de la nouvelle politique nationale genre 2024-2030.

- Le renforcement des capacités managériales institutionnelles fondées sur les résultats n'a pas encore donné ses effets.

- L'adoption de la budgétisation sensible au genre manque toujours lors de l'élaboration des lois de finances annuelles.

- La priorisation des domaines d'intervention n'a pas tenu compte de l'analyse des problématiques réelles et parfois nouvelles que vivent les catégories vulnérables.
- La redondance de plusieurs plans et programmes avec des plans et programmes sectoriels similaires.

Au vu de ces facteurs, qui sont loin d'être exclusifs et des responsabilités du Département Femme et Famille dans les changements sociétaux attendus de ses interventions, il importe aujourd'hui pour le MFF d'accélérer l'exécution des composantes de la nouvelle politique genre et de l'inscrire dans une dynamique de coordination des politiques et programmes sociaux destinés à la femme en se fixant des objectifs, des cibles et des indicateurs de résultat et d'impact.

Cependant, même si les questions de l'équité et de l'égalité entre les sexes en matière de droits civique, civil, politique, économique et social sont devenues un axe central dans le processus de modernisation de la société et de gouvernance du développement, le statut de la femme reste encore demandeur de réformes.

En effet, les droits acquis et les dynamiques de transformation sociale devraient, pour se maintenir et se développer encore, se confronter à d'autres défis majeurs dont ceux de lever les obstacles auxquels les femmes sont confrontées, comme les écarts séparant les textes de loi des représentations et des pratiques sociales, le manque de coordination entre les différents acteurs, le manque de prise en compte de la diversité des populations féminines et des spécificités locales et le manque de données désagrégées par sexe.

La Politique Nationale du Genre 2024-2030 s'inscrit dans cette logique transformatrice des réalités contextuelles et constructive d'un modernisme propre où la lutte contre les disparités de genre peut être menée dans le respect de l'environnement culturel et religieux. A ce titre, la PNG devra être considérée comme un cadre de référence et d'orientation pour l'action du Gouvernement et de ses partenaires de même qu'une réponse des Autorités aux engagements pris par Djibouti en matière de réalisation des ODD.

Ainsi et compte tenu du caractère transversal des missions du ministère de la Femme et de la Famille et de leur importance pour façonner un modèle de société qui recueille le consensus de la communauté nationale, six orientations stratégiques ont été priorisées qui guideront l'action publique en vue de (i) *maintenir les acquis* (ii) *les développer pour obtenir des réponses aux besoins différenciés des femmes et des hommes* et (iii) *promouvoir leur gouvernance*.

Il s'agit de :

O.S.1 : *Transformer qualitativement les rapports de genre dans la société djiboutienne en éliminant, à la base, les obstacles qui pourraient entraver l'évolution égalitaire entre femmes et hommes.*

O.S.2 : *Assurer l'autonomisation économique de la femme qui contribuera au changement social positif et comportemental.*

O.S.3 : *Lutter contre les vulnérabilités et renforcer les résiliences en développant les capacités et compétences des communautés en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes et urgences humanitaires.*

O.S.4 : *Promouvoir la parole des femmes et notamment leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.*

O.S.5 : *Atteindre la tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.*

O.S.6 : *Mettre en place un dispositif et une stratégie de suivi et de contrôle concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle du territoire aussi bien en milieu urbain que rural.*

Chaque orientation stratégique est déclinée en axes prioritaires eux-mêmes déclinés en résultats attendus. Un cadre logique est ensuite élaboré comprenant la chaîne des résultats accompagnée des indicateurs objectivement vérifiables, des objectifs cibles, des sources et moyens de vérification ainsi que des hypothèses hautes et des risques.

Même si dans l'étape de l'opérationnalisation, le document de la PNG 2024-2030 est appelé à engager ses orientations dans la dynamique d'autres stratégies sectorielles, il se veut être surtout une feuille de route suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions et mettre l'accent sur l'obtention des résultats c'est-à-dire sur les changements à opérer au niveau de la population en termes de genre et sur l'introduction de l'approche genre dans la gouvernance.

Le Programme proposé dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG est un programme de coalition entre partenaires institutionnels et associatifs qui s'appuiera sur une étroite coordination du ministère de la Femme et de la Famille avec certains ministères⁸ et OSC avec

⁸ Ministères de la Santé, le MENFOP, le MENSUR, le MASS, le Ministère du Travail, le Ministère de la Justice et le Ministère du Budget en particulier.

lesquels il signera des conventions de performance. Il tirera sa substance des propositions des parties consultées, de la « Vision 2035 » et des orientations et objectifs stratégiques du Plan National de Développement DJIBOUTI ICI. Il se profile également dans la perspective des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Sur le plan méthodologique, la politique nationale du genre 2024-2030 a certes tiré profit d'un travail de recherche méthodique, pour disposer en particulier de statistiques récentes et désagrégées en genre, mais elle est surtout l'expression d'un travail de concertation auprès des points focaux genre et des cadres ressources de 15 ministères⁹ et des organisations des Nations Unies, des représentants de l'UNFD et de la Chambre de Commerce de Djibouti ainsi que de réunions d'échange avec la population dans le cadre de focus groupes organisés dans toutes les régions de la République.

⁹ Ministères: Justice, Défense, Intérieur, Finances, Santé, Education, Enseignement Supérieur, Agriculture, Environnement, Budget, Décentralisation, Jeunesse et Culture, Travail, Innovation et Economie Numérique et Affaires Sociales.

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.2. ORIENTATION STRATEGIQUE N °1

Transformer qualitativement les rapports de genre dans la société djiboutienne en éliminant, à la base, les obstacles qui pourraient entraver l'évolution égalitaire entre femmes et hommes.

Une société juste et équitable se construit à la base, en permettant aux enfants filles et garçons d'évoluer avec les mêmes atouts et d'accéder de façon égalitaire aux droits essentiels. Malgré les résultats obtenus, qui sont loin d'être négligeables, une amélioration quantitative et qualitative demeure toujours attendue sur les plans des indicateurs de santé et de ceux de la santé reproductive.

Au niveau de la politique éducative, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'accélération de la réalisation de la parité de genre à tous les niveaux et l'instauration d'un équilibre des moyens entre les échelons national et local ainsi qu'entre les espaces urbain et rural sont autant de facteurs constitutifs d'une société juste et égalitaire.

La nouvelle politique nationale de l'enfant, adoptée en 2021, fait la jonction entre santé et éducation en exposant de façon détaillée les orientations, axes prioritaires, objectifs généraux et plan d'action pour impulser, à la base, les transformations sociétales nécessaires.

Toujours dans cet objectif, une stratégie d'alphabétisation revue et corrigée s'avère nécessaire pour adapter les ressources humaines aux exigences de l'inclusion sociale et économique.

Certes, la construction d'un capital humain physiquement sain et intellectuellement éclairé repose sur un système de santé performant et un système éducatif consolidé. L'évolution d'un tel projet égalitaire ne saurait cependant réussir sans une politique nationale de la famille fondée sur le respect des droits de chacun de ses membres.

2.2.1. Axes prioritaires

En matière de santé

- Réduire la morbi-mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile à Djibouti.

- Lutter contre toutes les formes de malnutrition et pourvoir aux besoins nutritionnels des enfants, des adolescents, des femmes enceintes ou allaitantes.

- Réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

En matière d'éducation

- Stimuler la demande par des mesures incitatives ciblées telles que des allocations aux familles pauvres, des bourses...et améliorer la rétention des filles à l'école.

Sachant que les filles disposent des mêmes opportunités que les garçons, il importe de les encourager à diversifier leurs études, à s'orienter plus vers les sciences et les technologies et à se convaincre que tous les métiers peuvent être exercés par les femmes.

- Au niveau de l'offre, poursuivre le travail d'implantation des écoles, collèges et lycées dans les régions et notamment dans les zones rurales et péri-urbaines défavorisées.

En matière d'alphabétisation

- Elaborer une stratégie nationale d'alphabétisation et de post-alphabétisation des adultes.

En matière de politique familiale

- Proposer une politique pour le bien-être de la famille qui tient compte du respect des droits de chacun de ses membres.

- Proposer de nouvelles législations du travail tenant compte des contraintes du travail des femmes et du nécessaire partage des tâches dans le couple.

2.2.2. Résultats attendus

Ratio de mortalité maternelle

- de 383 pour 100 000 naissances vivantes en 2012
- à 180 pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2026

Taux de mortalité infanto-juvénile

- de 59 pour 1000 naissances vivantes en 2012
- 40 pour 1000 naissances vivantes d'ici 2026

Taux de mortalité néonatale

- de 36 pour 1000 naissances vivantes en 2012
- à 15 pour 1000 naissances vivantes d'ici 2026

- Le pourcentage des élèves inscrits en dernière année de l'enseignement primaire (80% pour les garçons et 71% pour les filles actuellement) est augmenté. Le taux de 95% d'inscription en 2026 pour les filles et les garçons à égalité est atteint.
- L'école fondamentale de 9 ans est adoptée pour garantir un minimum de scolarité et arriver automatiquement à maintenir les filles à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.
- Des conditions d'hébergement décentes sont assurées aux filles scolarisées au niveau post primaire et au niveau de l'enseignement supérieur issues des zones rurales et des régions de l'intérieur.
- L'alphabétisation des adultes est considérée comme une priorité et un investissement économique pour l'avenir, car plus les citoyens sont alphabétisés plus ils sont capables de créer des richesses : une stratégie nationale d'alphabétisation fonctionnelle est adoptée.
- L'analphabétisme zéro des générations nées dans les années 2000 est atteint.
- Le nombre d'enfants qui sont affectés par des formes de négligence, de maltraitance, d'abus sexuel et d'exploitation économique est réduit de 30%.

2.3. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

Assurer l'autonomisation économique de la femme qui contribuera au changement social positif et comportemental.

Une étude qualitative récente¹⁰ a montré que l'autonomisation des femmes figure parmi les préconditions qui impulsent le changement social positif et comportemental de la population djiboutienne.

D'autre part, l'étude diagnostique de la PNG 2011-2021 a montré que plusieurs facteurs expliquent le faible niveau de production et de productivité des femmes et, en conséquence, leur faible pouvoir économique.¹¹

Les contraintes de genre à lever pour promouvoir ce pouvoir demandent à agir selon les axes prioritaires suivants :

2.3.1. Axes prioritaires

- Lutter contre la persistance des rôles stéréotypés de la femme et de l'homme tels que perçus par la société et surligner plutôt les compétences des femmes dès lors qu'elles bénéficient d'un environnement équitable.
- Développer les programmes d'appui à l'autonomisation des femmes afin de les sortir progressivement de l'assistance sociale et mettre l'accent sur les femmes cheffes de famille dans les zones rurales.
- Œuvrer en vue de formaliser le secteur économique informel où les femmes sont majoritaires et d'obtenir l'engagement de tous les ministères à cet effet. Il s'agira également de maîtriser en même temps le secteur informel tel qu'il se présente aujourd'hui (connaître et comprendre les métiers surreprésentés dans l'économie informelle et mettre en place une nomenclature des activités du secteur informel).
- Assurer l'accès égal au crédit bancaire afin de faire contribuer les femmes à la production des richesses et ne pas la cantonner à l'économie de subsistance. Cette action passe par une refonte et une redynamisation de la microfinance traditionnelle ou islamique..
- Favoriser l'exercice par les femmes de tous les métiers sans distinction de sexe. Dans ce contexte, il importe, d'une part, d'ouvrir le marché du travail de la logistique aux femmes conformément à l'objectif de la Vision 2035 de faire de Djibouti un hub régional de la

¹⁰ Recherche formative sur les pratiques sociales essentielles à Djibouti. MASS/UNICEF/UE. Juin 2019.

¹¹ Voir également "Rapport d'Examen National Approfondi établi à l'occasion du 25ème anniversaire de la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les Femmes et les 5 ans du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030".

logistique et d'encourager, d'autre part, les femmes à conquérir les métiers de l'avenir, particulièrement ceux fondés sur les technologies de l'information et de la communication.

- Produire des données sexospécifiques suffisantes pour valoriser le travail des femmes et prendre en compte les questions de genre dans les politiques et programmes économiques.

2.3.2• Résultats attendus

- Une stratégie nationale est prise pour la promotion de la nécessaire complémentarité entre les femmes et les hommes, dans le respect de leurs droits humains fondamentaux respectifs.

- ¹² Une stratégie nationale de formalisation des AGR féminines informelles est conduite en s'appuyant sur la loi sur l'économie sociale et solidaire.

- Les jeunes filles et femmes non scolarisées (notamment les femmes cheffes de famille en zones rurales) ou diplômées en chômage sont initiées à l'entrepreneuriat et à la création d'AGR.

- Des emplois fondés sur les technologies numériques et l'innovation sont créés en prenant appui sur la qualité des infrastructures des télécommunications existantes.

- L'entrepreneuriat collectif comme accélérateur de l'autonomisation de la femme est encouragé. A Djibouti, les microcrédits obtenus par les femmes de façon solidaire auprès des CPEC sont plus importants en volume et permettent la création d'AGR employant davantage de femmes que les AGR promues par des femmes seules.

- L'alphabétisation est intégrée au titre de composante de chaque projet d'appui à l'inclusion sociale et économique des Femmes

2.4. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

: Lutter contre les vulnérabilités et renforcer les résiliences en développant les capacités et compétences des communautés en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes et urgences humanitaires.

Les changements climatiques constituent des formes sévères d'atteinte au droit des femmes et des hommes dont en particulier les droits à la santé, à un environnement sain et à l'accès aux ressources essentielles telles que l'eau, l'air pur et l'alimentation.

A Djibouti, la conscience est suffisamment partagée par tous les partenaires institutionnels et associatifs pour autoriser la mise en œuvre de projets ambitieux¹³, avec la coopération

¹² Loi n° 044/AN/19/8ème L du 23 juin 2019 relative à l'économie sociale et solidaire.

internationale, visant à accroître la résilience des petits exploitants agricoles, des éleveurs et de la population en général aux risques liés à la sécheresse.

Les pasteurs nomades, à l'origine population majoritaire de Djibouti, se déploient sur 73,2% des terres à vocation pastorale, soit 16 987 km², ne laissant que 0,6% des terres, soit 105 km², à l'activité agricole. 43% de la main d'œuvre agricole est formée des femmes.

La femme djiboutienne, notamment la femme rurale, ajoute ainsi aux fragilités qu'elle éprouve déjà dans l'économie informelle (à laquelle la ramène souvent sa migration interne), les vulnérabilités intrinsèques de sa vie nomade toute exposée aux effets désastreux du changement climatique.

Dans cette configuration, le manque d'eau ou son absence impactent encore la vie des femmes sur le plan de l'hygiène et de la santé, au niveau des corvées quotidiennes et pénibles de transport de l'eau et au niveau de l'absence de procédés utiles d'assainissement.

Les axes prioritaires à ce niveau se présentent comme suit :

2.4.1. Axes prioritaires

- Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des femmes aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, en agissant à la fois sur les capacités humaines et sur l'écosystème.
- Intégrer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux.
- Accentuer l'implication de la société civile dans la lutte des femmes contre les changements climatiques (en particulier contre la fragilisation accrue des femmes rurales).

2.4.2. Résultats attendus

- La sensibilisation aux méfaits des changements climatiques est conduite régulièrement.
- Les stratégies de préservation de l'environnement sont intégrées dans la politique nationale de développement régional.
- Les programmes de lutte contre la pauvreté sont développés et promus en accordant la priorité à la création d'activités sources de revenus à partir des produits du terroir.

¹³ Voir à titre d'exemple le Projet DRESS-EA : Renforcement de la résilience, face à la sécheresse, des petits agriculteurs et des éleveurs dans la région IGAD. Ministère de l'Agriculture. Observatoire du Sahara et du Sahel. Global Water Partnership Eastern Africa. Adaptation Fund. 11 juillet 2021. Le projet touche, à Djibouti, les zones de Behidley (Région d'Ali Sabieh), Gobaad et Hanleh (Région de Dikhil).

- Les organisations de la société civile sont impliquées dans l'orientation et l'accompagnement des projets communautaires visant le développement durable.
- Les populations migrantes et réfugiées sont intégrées en tant qu'acteurs et bénéficiaires, dans les activités de promotion de la résilience contre les changements climatiques.

2.5. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4

Promouvoir la parole des femmes et notamment leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.

La promotion du statut de la femme à Djibouti a connu des avancées remarquables grâce aux politiques de santé, d'éducation et de formation-emploi. Grâce à une volonté politique continue, la femme djiboutienne est même parvenue à occuper des fonctions importantes dans la hiérarchie administrative et à assumer des responsabilités électives à l'échelle nationale et régionale.

Au cours des discussions avec les cadres des ministères et pendant les échanges dans les focus groupes et les groupes thématiques, le système de discrimination positive adopté sous forme de quotas a été loué. D'aucuns (surtout les femmes) ont même demandé à le renforcer jusqu'à la réalisation de la parité parfaite en termes de responsabilités administratives et électives, au niveau tant national que régional.

Certaines, dont des femmes parlementaires, ont cependant estimé qu'il est désormais temps, après les acquis réalisés par la femme, d'accorder sa place au mérite et de faire prévaloir la compétence pour postuler aux responsabilités publiques.

2.5.1. Axes prioritaires

- Intégrer l'approche genre dans la politique publique et notamment l'élaboration d'un budget de l'Etat sensible au genre. Les budgets sectoriels doivent traduire cet objectif dans les faits.
- Renforcer la parité femme/homme dans les postes importants de l'Etat.
- Examiner les lois discriminatoires existantes dans l'arsenal juridique djiboutien en ayant comme référence les dispositions de la Constitution et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat.
- Généraliser le principe de l'égalité homme/femme dans les différentes instances élues au niveau national et à l'échelle des régions.

2.5.2. Résultats attendus

- Les marqueurs genre sont renforcés dans toutes les lois, politiques, stratégies et programmes.
- Les caucus femmes et genre de l'Assemblée Nationale sont chargés de vérifier le respect du genre dans les projets de lois soumis pour adoption.
- Une instance nationale pour la promotion de l'Égalité entre les femmes et les hommes est créée.
- Les femmes à haut niveau de formation sont valorisées.

2.6. ORIENTATION STRATEGIQUE N°5

Atteindre la tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.

La lutte contre les violences basées sur le genre est un enjeu majeur pour assurer la dignité humaine et éliminer les inégalités de genre. Afin de parvenir à la tolérance zéro vis-à-vis de ces violences, il importe de combiner la sensibilisation et l'éducation et d'autres mesures préventives avec des mesures coercitives dans le cadre d'une stratégie nationale de réponse aux violences basées sur le genre dans la famille, dans le milieu scolaire, en société et dans le milieu professionnel.

En pleine pandémie de la Covid-19, Graça Machel¹⁴ avait même qualifié les violences basées sur les inégalités de genre comme « une pandémie dans la pandémie ».

2.6.1. Axes prioritaires

- Sensibiliser le public aux différentes formes de violence et à leurs répercussions sur les victimes et la société en général et éduquer les jeunes dès l'école primaire sur l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- Engager les Autorités administratives et traditionnelles aux niveaux central, régional et local dans la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes.
- Consolider les lois et les politiques en les faisant respecter pour protéger les droits des femmes, prévenir et sanctionner les violences faites aux femmes et garantir l'accès des victimes à la justice et à des services de soutien et de prise en charge médicale et psychologique.

¹⁴ Covid-19 has gifted us a chance to end gender-based violence. We must take it. Graça Machel. The Guardian. 30 may 2020.

● Il s'agira également de permettre à l'appareil judiciaire de disposer des moyens humains, financiers et logistiques pour maîtriser la chaîne de la justice du dépôt de la plainte jusqu'à la sentence et son application.

● Accompagner et soutenir les « survivantes ».

● Sensibiliser les médias pour qu'ils jouent leurs rôles d'information et d'éducation du public.

● Eliminer les politiques et pratiques discriminatoires à l'encontre des filles et des femmes.

● Faire participer la communauté pour lutter contre les violences basées sur le genre.

● Lutter contre les violences numériques : sensibiliser le public, éduquer les jeunes et encourager les signalements.

2.6.2. Résultats attendus

-En matière de gouvernance :

1. Des mécanismes de mobilisation du partenariat et de mobilisation des Ressources sont mis en place.
2. Des normes et standards de gouvernance et de coordination au niveau national sont définies pour la garantie d'une approche inclusive et coordonnée de la réponse aux VBG y compris les MGF.
3. Les capacités institutionnelles sur les réponses coordonnées sont renforcées au plus haut niveau décisionnel.
4. Les performances de la réponse nationale sont suivies et évaluées à travers la plateforme du GBVIMS.

-En matière de prise en charge :

1. La prise en charge médicale des VBG y compris les MGF assure une disponibilité et une accessibilité à des services de qualité au niveau national
2. Les services sociaux sont renforcés pour la garantie d'une prise en charge d'écoute, d'information et d'orientation des survivants avec un appui psychosocial de qualité au niveau national
3. Le système judiciaire est renforcé pour assurer une protection efficace contre les VBG y compris les MGF au niveau national à travers une accessibilité aux voies et moyens de recours de protection et par le biais d'une stricte application des décisions de justice.

-En matière de prévention :

1. La prise en charge multisectorielle est diffusée sur les canaux de communication officiels et les réseaux sociaux.
2. Des réseaux d'influence communautaire parmi les leaders d'opinion, les leaders religieux, les jeunes et les académiciens sont renforcés et impliqués dans la mise en œuvre des stratégies de communication.
3. Des espaces d'expression communautaire favorables au changement de comportement sont développés auprès des femmes, des jeunes et des hommes.

4. Les relais communautaires issus des associations locales sont impliqués dans les stratégies de prévention et d'information pour le référencement vers les structures de prise en charge.

2.7. ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6

Mettre en place un dispositif et une stratégie de suivi et de contrôle concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle du territoire aussi bien en milieu urbain que rural.

2.7.1. Axes prioritaires

- Renforcer et systématiser la coordination entre partenaires.
- Promouvoir le genre dans les régions.
- Agir en vue de l'appropriation la plus large des stratégies et programmes.
- Systématiser la communication pour le changement
- Adapter le budget du MFF à l'importance de ses missions.
- Développer des partenariats public/privé en matière de programmes genre.

2.7.2. Résultats attendus

- Une structure de coordination entre les institutions publiques, le réseau associatif et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux est créée.
- Les politiques et stratégies sont adoptées dans des textes de loi et opérationnalisées immédiatement par des textes d'application.
- Les politiques et stratégies sont vulgarisées auprès de la population par des plaidoyers systématiques.
- Chaque région dispose d'une politique régionale genre (PRG) dont les priorités, inspirées de la PNG 2023-2027, cadrent avec les besoins prioritaires locaux.
- Les programmes s'inscrivent dans la durée après les phases pilotes grâce à un ajustement des ressources budgétaires publiques.
- Des partenariats public/privé sont développés en matière de programmes genre.

Le cadre logique suivant intègre l'ensemble de tous ces éléments en définissant les objectifs stratégiques, les chaînes de résultats, les indicateurs, les sources et moyens de vérification.

CHAPITRE 3 : CADRE DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation de la politique nationale de genre servira à réaliser trois missions :

- 1▪ Suivre les changements sociétaux obtenus grâce à la promotion du genre.
- 2▪ Suivre l'exécution des résultats attendus de la PNG et des activités spécifiées dans son document et évaluer leur impact.
- 3▪ Suivre la mobilisation des ressources, conditions de l'exécution pérenne des termes de la PNG.

Ces trois missions seront déclinées à quatre niveaux :

A► Le niveau de veille ou de vigilance. Ce rôle est dévolu au **Conseil national consultatif pour l'égalité des chances femmes-hommes** qu'il est proposé de mettre en place. Cette instance consultative est chargée en particulier :

- de procéder à l'examen des textes juridiques actuels jugés discriminatoires en matière de genre ;
- de donner son avis, avant saisine de l'Assemblée Nationale, sur l'absence ou l'existence de dispositions de nature discriminatoire dans les nouveaux textes de loi ;
- de donner son avis sur le rapport annuel de l'Observatoire du Genre et l'Indice de la Condition Féminine produit par le même Observatoire avant publication.

Créé par décret, le Conseil est placé auprès de la ministre de la Femme et de la Famille.

B► Le niveau de coordination. Il est proposé la création, par décret, d'un « **groupe de partenaires pour la promotion du genre- GPPG** » qui coordonnera, sous la présidence de la ministre de la Femme et de la Famille, les politiques, programmes et projets touchant aux femmes et familles et aidera le MFF à réaliser des synergies capables d'impulser davantage son action.

C► Le niveau d'exécution. **L'Observatoire du Genre**, sous tutelle du ministère de la Femme et de la Famille exercera, pour des raisons d'efficacité, le secrétariat du Conseil et du GPPG. Il est également chargé de conduire les stratégies de plaidoyer et de communication de la PNG et d'assurer avec les différents partenaires du MFF la coordination et le suivi sur terrain des activités phares contenues dans le document de la PNG.

Encadré 2

ETUDES PRODUITES PAR L'OBSERVATOIRE DU GENRE

- ▶ *Étude sur « L'évolution de la situation de la femme à Djibouti 2000-2018 » - 2019*
- ▶ *Etude sur l'accès des femmes aux crédits - 2019*
- ▶ *Etude sur la représentation des femmes au sein de la fonction publique - 2019*
- ▶ *Etude sur le profil genre du pays - 2019*
- ▶ *Etude sur la situation socio-économique des femmes migrantes résidentes dans la ville de Djibouti - 2020*
- ▶ *Etude sur « La représentation des Femmes au sein de la Défense Nationale et de la Sécurité publique en République de Djibouti - 2019*
- ▶ *Etude sur « La représentation de la femme au sein de la Fonction Publique » 2019*
- ▶ *Etude sur la femme/diplomatie - 2020*
- ▶ *Etude quantitative sur le mariage précoce dans les camps des réfugiés - 2020*
- ▶ *Enquête sur les Violences faites aux femmes avec un accent particulier sur les MGF- 2019.*
- ▶ *1ère Edition de l'annuaire statistique genre - 2019*
- ▶ *Etude sur l'état des lieux, radioscopie des causes, conséquences et impacts : le cas de divorce à Djibouti- 2023*
- ▶ *Etude évaluative du suivi du Décret d'application de la Loi N° 219/AN/18/7ème L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'Etat - 2023*
- ▶ *2^{ème} Edition de l'annuaire statistique genre - 2021*
- ▶ *3^{ème} Edition de l'annuaire statistique genre – 2023*
- ▶ *Les femmes et les hommes à Djibouti : livret genre 2023*

Au niveau des régions, **les BRG** représentent le MFF auprès des Autorités régionales et veillent à la bonne exécution de ses programmes et projets. Ils assurent le secrétariat et le suivi des politiques régionales genre (PRG).

Les BRG sont appelés, dès qu'ils le jugent pertinents de proposer des projets efficaces en matière de genre et de chercher les synergies possibles avec les structures administratives déconcentrées et les associations.

Les BRG jouent également un rôle d'alerte dès que les droits ou situations liés au genre sont menacés.

La Direction de la Promotion du Genre est chargée de coordonner l'activité des BRG et de l'orienter vers la réalisation des activités contenues dans la PNG.

D ► Le niveau de mobilisation des ressources. La mise en œuvre de la PNG dépend de :

→ l'appropriation des orientations stratégiques de la PNG par les instances institutionnelles et associatives. Cette appropriation sera facilitée par la promulgation de la loi portant adoption de la PNG 2024-2030 et de ses textes d'application.

→ l'adoption d'une stratégie de communication pour le changement auprès du grand public. Cette stratégie est d'autant plus cruciale que le diagnostic de la mise en œuvre de la PNG 2011-2021 a montré un éparpillement des efforts qui a été préjudiciable à sa compréhension et appropriation par le grand public. A titre d'exemple, « 55,0 (plus de la moitié) des hommes et 45,4% (près de la moitié) des femmes ont déclaré que la pratique des MGF est totalement sans danger ou ne savent pas qu'elle est risquée pour la santé des filles »¹⁵.

→ la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer, basée sur les évidences, auprès des partenaires pour assurer le financement des activités.

En effet, la mise en œuvre de la PNG dépend de ressources financières suffisantes, prévisibles et pérennes mobilisables aux plans interne et externe. Il convient donc de créer une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs pour le financement de la PNG.

A cet effet, la mobilisation des ressources se fera à travers les mécanismes suivants :

► Le **fonds de promotion du genre**, placé auprès de l'Observatoire du Genre, qui sera alimenté par le budget de l'Etat, les PTF, le secteur privé et divers donateurs.

Créé par décret, le fonds servira à :

1° intervenir en faveur des femmes et filles victimes de violences basées sur le genre en leur fournissant des solutions ponctuelles de nature à garantir leur sécurité et préserver leur dignité ;

2° assister les femmes et filles victimes de violence et dépourvues de moyens d'agir en justice dans les litiges auxquels pourrait donner lieu l'application des lois pénales et des

¹⁵ Présentation des résultats de l'enquête sur les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes. MFF. INSD. Février 2020.

autres lois qui ont spécifiquement pour objet la lutte contre les violences basées sur le genre ;

3° financer en tout ou en partie, à charge de ses moyens budgétaires, le soutien des projets ponctuels visant la promotion du genre développés par les structures du ministère de la Femme et de la Famille et des conventions avec les associations visant à garantir la mise en œuvre des activités prévues par la politique nationale du genre et les politiques régionales du genre ;

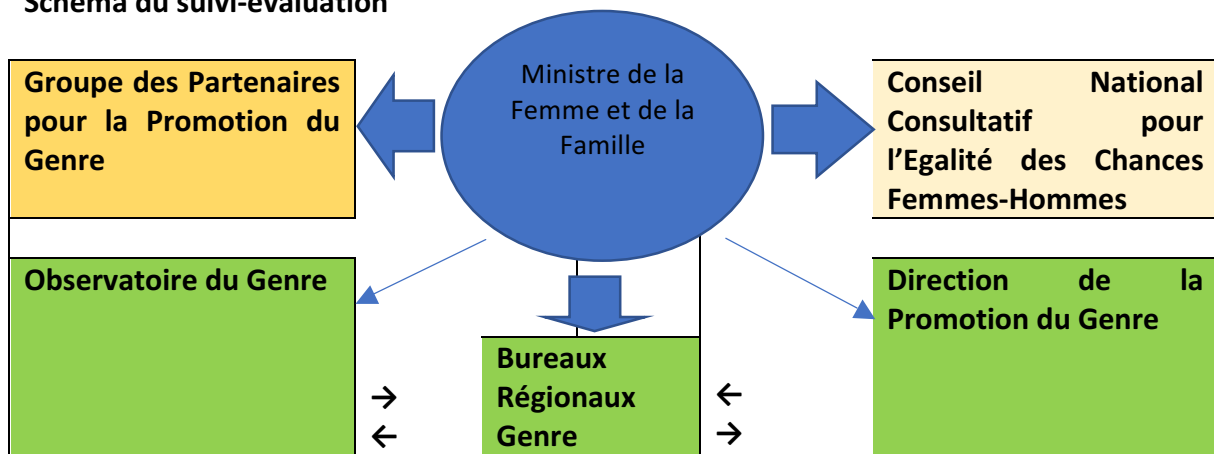
4° développer et soutenir les études et recherches en matière de genre et d'égalité des femmes et des hommes.

Le décret précisera les missions, modalités de gestion et les sources de financement du Fonds.

► La prise en compte des activités de mise en œuvre de la PNG dans le financement des **plans régionaux et communaux de développement.**

Ces plans doivent comporter une dimension genre, à l'instar des budgets sectoriels.

Schéma du suivi-évaluation



« Le document de la PNG 2024-2030, une fois adopté par voie législative pour appropriation par toutes les composantes de la communauté nationale, fera l'objet de plans d'opérationnalisation successifs dont le premier couvrira la période 2024-2027 »

CHAPITRE 4: PLAN STRATEGIQUE DE LA PNG 2024-2030

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS		SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	Responsables sectoriels
	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Objectifs cibles		
Impact: Garantir l'égalité entre femmes et hommes pour un accès équitable aux opportunités de développement	<p>-L'équité et l'égalité hommes-femmes sont parties intégrantes du système de valeurs de la société, des mécanismes économiques, politiques et institutionnels.</p> <p>-Taux de participation des hommes et des femmes dans les instances de gestion et de décision.</p> <p>-La législation djiboutienne sur le genre est équitable et appliquée par toutes les institutions publiques.</p>	<p>-En 2030, les indicateurs de conditions de vie et de participation sont désagrégés par sexe et reflètent une amélioration équitable de la qualité de vie des hommes et des femmes.</p> <p>-En 2030, au moins 40% des femmes accèdent et participent pleinement à la gouvernance à tous les niveaux.</p> <p>-En 2030, 100 % des institutions publiques appliquent l'intégralité des textes prônant l'équité de genre dans leurs interventions.</p>	<p>Rapports d'évaluation de la PNG.</p> <p>Rapports et enquêtes nationales (RGPH, EDAM, Etudes sectorielles).</p> <p>ICF (Indice annuel de la Condition Féminine).</p> <p>Annuaire statistiques de l'Education, de la Santé et de l'Observatoire du Genre.</p> <p>Rapport national de la plateforme GBVIMS.</p> <p>Rapport national sur les droits de l'homme.</p>	<p>Présidence</p> <p>Assemblée Nationale</p> <p>Primature</p> <p>Ministère de la Femme et de la Famille</p>
Effet 1. Les femmes et les filles accèdent équitablement aux droits à la santé et à l'éducation	<p>-Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes</p> <p>-Taux d'inscription en dernière année de l'enseignement primaire</p>	<p>-En 2027 l'analphabétisme des générations nées dans les années 2000 est atteint.</p> <p>-En 2027, le pourcentage des élèves inscrits en dernière année de l'enseignement primaire (80% pour les garçons et 71% pour les filles actuellement) est augmenté. Le taux de 95% d'inscription pour les filles et les</p>	<p>Rapports d'évaluation</p> <p>Enquêtes périodiques nationales</p>	<p>Ministère de la Santé</p> <p>Ministère de l'Education</p> <p>Ministère de la Femme et de la Famille</p>

<p>Extrant 1.1 : Développer l'enseignement préscolaire pour favoriser la préparation à l'école</p>	<p>-Adoption de l'école fondamentale de 9 ans</p> <p>-Le ratio de mortalité maternelle</p> <p>-Le taux de mortalité infanto-juvénile</p> <p>-Le taux de mortalité néonatale</p> <p>-Le risque de développement sous optimal des enfants</p>	<p>garçons à égalité est atteint.</p> <p>-Des conditions d'hébergement décentes sont assurées aux filles scolarisées au niveau post primaire et au niveau de l'enseignement supérieur issues des zones rurales et des régions de l'intérieur.</p> <p>-L'école fondamentale de 9 ans est adoptée pour garantir un minimum de scolarité et arriver automatiquement à maintenir les filles à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.</p> <p>-D'ici à 2026, Le ratio de mortalité maternelle est réduit de 383(2012) à 180 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>-D'ici à 2026, Le taux de mortalité infanto-juvénile est réduit de 32,2% et passera de 59 à 40 pour 1000 naissances vivantes</p> <p>-D'ici à 2026, Le taux de mortalité néonatale est réduit de 36 (2012) à 15 pour 1000 naissances vivantes</p> <p>-D'ici à 2026, Le risque de développement sous optimal des enfants est réduit de 30% et passera de 75% à 52,5%</p>	<p>Etat de suivi de la Stratégie nationale d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale 2022-2026.</p> <p>Enquêtes et rapports sectoriels.</p> <p>Rapports d'activité des acteurs</p> <p>Rapports d'activité des acteurs</p> <p>Rapports d'évaluation de la PNG.</p> <p>Etudes et recherches</p>	
---	---	--	--	--

<p>Extrant 1.2 : Les filles et les femmes peuvent accéder à une éducation de qualité et achever avec succès leur scolarité notamment dans les zones rurales et suburbaines défavorisées</p>	<p>-Part des zones rurales et des enfants vulnérables dans l'enseignement préscolaire-</p> <p>-Taux d'accès des enfants de 6 ans en première année primaire</p> <p>-Taux d'achèvement du primaire.</p> <p>-Nombre d'écoles, collèges et lycées implantés dans les régions et notamment dans les zones rurales et périurbaines défavorisées.</p> <p>-Nombre d'internats et de pensionnats construits.</p> <p>-Mesures sociales et incitatives mises en œuvre pour aider à la poursuite des études et la rétention à l'école</p> <p>-Mise en œuvre de la stratégie et des programmes</p>	<p>- Offrir une année d'enseignement préscolaire à tous les enfants d'ici 2030 dans un effort concerté pour garantir à tous les enfants un développement précoce de leurs compétences cognitives et socio-émotionnelles.</p> <p>-En 2025-2026, le taux de préscolarisation des enfants de 5 ans est de 55% dont 50% sont des filles</p> <p>-</p> <p>-En 2025-2026, 100% des enfants de 6 ans accèdent à la première année primaire.</p> <p>-85% des élèves du primaire achèvent le cycle en 2025-2026.</p> <p>-D'ici à 2030, au moins 3 écoles, 1 collège et 1 lycée par région sont implantés pour répondre aux besoins différenciés des filles et des</p>		
--	--	---	--	--

	<p>d'alphabétisation fonctionnelle.</p>	<p>garçons y compris ceux vivant dans les zones défavorisées.</p> <p>-D'ici à 2030, au moins 5 internats pour filles dans les chefs-lieux sont construits.</p> <p>-D'ici à 2025 un pensionnat pour jeunes filles étudiantes de l'intérieur est construit à Djibouti ville</p> <p>-Implantation d'une cantine scolaire dans chaque école en zone rurale.</p> <p>-D'ici 2025 le programme national d'alphabétisation fonctionnelle des personnels administratifs est disponible et renforcé.</p>		
<p>Extrant 1.3 : Les femmes, les hommes et les adolescent(e)s ont un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la CSU.</p>	<p>-Pourcentage des structures de santé offrant des soins de base et complets, notamment en gynécologie obstétrique dans les hôpitaux publics, des urgences pour les maternités et des urgences pédiatriques, des services de dépistage volontaire du VIH/SIDA</p>	<p>-D'ici 2026, chaque hôpital régional dispose de deux gynécologues et de deux pédiatres au moins.</p> <p>-Passer d'un taux de prévalence contraceptive de 19% en 2012 à une valeur supérieure</p>	<p>Rapports d'activité des acteurs Rapports d'évaluation de la PNG. Etudes et recherches.</p> <p>Stratégie nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et</p>	

	<p>- Pourcentage de femmes, adolescent(e)s et hommes qui adoptent des comportements favorables en matière de planification familiale, de suivi des consultations prénatales nécessaires (8 contacts) et postnatales requises, du respect du schéma vaccinal recommandé par l'OMS pour les enfants.</p>	<p>ou égale à 25% en 2026</p> <p>-Augmenter la couverture en consultation prénatale de 24.2% (2012) à 60% en 2026</p> <p>-Atteindre une couverture de 60% pour la consultation du post-partum</p>	<p>néonatale 2022-2026.</p>	
<p>Effet 2. Les femmes et les hommes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités économiques favorables à la réalisation de leur autonomie économique.</p>	<p>-Niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des AGR féminines informelles</p> <p>-Nombre de jeunes filles et femmes non scolarisées ou diplômées en chômage initiées à l'entrepreneuriat et à la création d'AGR.</p> <p>-Mettre l'accent sur les technologies de l'éducation pour améliorer l'apprentissage, renforcer les compétences numériques, faciliter le développement professionnel en ligne adapté au rythme des enseignants et des responsables</p>	<p>-Création d'une moyenne de 2000 AGR féminines/an en situation formelle d'ici 2030</p> <p>-Taux des emplois créés fondés sur les technologies numériques et l'innovation.</p> <p>-Augmentation des demandes de crédits satisfaites formulées par les mutuelles communautaires</p>	<p>Rapports intermédiaires, enquêtes quantitatives et qualitatives. Rapports d'évaluation des programmes et projets sectoriels. Témoignages.</p> <p>Monographies de l'Observatoire national du genre. ANEFIP</p> <p>Rapports intermédiaires et état d'octroi des crédits et des remboursements</p> <p>CPEC et mutuelles communautaires.</p>	<p>Ministère de la Femme et de la Famille Ministère du Travail Ministère des Affaires Sociales Ministère de la Décentralisation UNFD</p> <p>MFF.MASS.Banque centrale.Ministère des Finances</p> <p>MFF. M.Décentralisation . M.Communication. UNFD.</p>

	de l'éducation, et renforcer l'apprentissage à distance. -Pourcentage de femmes ayant obtenu des microcrédits pour l'entrepreneuriat collectif.			
Extrant 2.1 : L'autonomisation économique des femmes, des hommes et des jeunes filles est promue au sein des communautés	-Des campagnes de promotion de l'autonomisation sont régulièrement conduites -Pourcentage de femmes, et d'hommes touchés par les campagnes de promotion pour l'autonomisation économique	- D'ici 2030, les stéréotypes et les disparités liés au sexe ne constituent plus des obstacles majeurs à l'autonomisation économique des femmes et des hommes.	-l'Indice de la Condition Féminine (ICF). -Rapports de l'Observatoire national du genre.	
Extrant 2.2 : les femmes accèdent aux programmes d'appui à l'autonomisation permettant de les sortir progressivement de l'assistance sociale.	-Nombre des AGR féminines réalisées	-D'ici 2030, 20 000 AGR féminines sont réalisées (soit une moyenne de 3000 AGR féminines par an).	Rapports et enquêtes. Rapports d'évaluation des programmes et projets. Témoignages.	MFF. M.Travail
Extrant 2.3 : Les femmes travaillent davantage dans le secteur économique formel que dans le secteur informel.	-Taux de formalisation des AGR féminines informelles -Efficacité de la stratégie de formalisation des AGR féminines informelles en s'appuyant sur la loi sur l'économie sociale et solidaire.	-En 2030, au moins 350 AGR féminines informelles sont formalisées (soit 50 AGR/an) avec le soutien sur terrain des BRG, de l'UNFD et de la CNSS.	Rapports et enquêtes. Rapports d'évaluation des programmes et projets. Témoignages.	MFF.M.Finances
Extrant 2.4 : les femmes accèdent aux crédits bancaires classiques afin de les faire contribuer à la production des	-La stratégie nationale du financement du crédit bancaire	-En 2030, le traitement des demandes de crédits bancaires	Rapports et enquêtes. Rapports d'évaluation des programmes et	MFF.M.Travail

<p>richesses.</p> <p>Extrant 2.5 : Améliorer l'environnement juridique des entreprises et réduire les rigidités du marché du travail pour faciliter la création de nouvelles entreprises féminines et faciliter l'embauche des femmes.</p> <p>Extrant 2.6 Renforcer la coordination entre les cadres de concertation régionaux et les services déconcentrés pour créer des synergies d'actions complémentaires à même d'assurer la pérennité des activités socio- économiques.</p>	<p>est revue pour favoriser un accès équitable aux femmes et aux hommes dans l'accès au crédit.</p> <p>-Révision du Code du Travail</p> <p>-Nombre de rencontres et de projets conjoints menés dans les cadres de concertation régionaux.</p>	<p>est favorable au genre.</p> <p>-Introduire une discrimination positive pour le développement de l'économie féminine (évaluation de l'impact des changements introduits en termes de genre).</p> <p>-Une plateforme de dialogue est mise en place pour initier des interventions conjointes multisectorielles</p>	<p>projets. Témoignages. Statistiques bancaires Statistiques de l'ICF Statistiques de l'Observatoire national du genre.</p> <p>-Statistiques de la Chambre de Commerce et de l'ANEFIP.</p>	<p>MFF. M.Intérieur. M.Décentralisation</p>
<p>Effet : 3. Renforcer les capacités de résilience des femmes pour leur permettre de faire face aux défis engendrés par le changement climatique</p>	<p>-Régularité et efficacité de la sensibilisation pour la sauvegarde de l'environnement et l'écosystème</p> <p>-Degré d'intégration des stratégies de préservation de l'environnement dans la politique nationale de développement régional.</p> <p>-Degré d'implication des organisations de la société civile dans l'orientation et</p>	<p>-La conservation et la restauration des forêts et des mangroves à Tadjourah et Obock et à Djibouti pour protéger l'écosystème et permettre aux femmes de mener des activités productives artisanales permises par un environnement et un écosystème préservés.</p> <p>-Reboisement des régions touchées par les sécheresses</p>	<p>Rapports de suivis nationaux et internationaux.</p>	<p>Ministère de l'Environnement Ministère de l'Agriculture MFF UNFD</p>

	l'accompagnement des projets communautaires visant le développement durable.	ou les régions côtières pour lutter contre la désertification. Le développement de l'écotourisme en aidant les femmes nomades à mettre en valeur leurs savoir-faire : dans la confection de produits artisanaux et dans l'accès au marché		
<p>Extrant 3.1 : la résilience et la capacité d'adaptation des femmes aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles sont renforcées</p>	<p>-Nombre de femmes touchées par la sécheresse dans les villages des régions de l'intérieur qui ont bénéficié d'une meilleure insertion.</p> <p>-Nombre de femmes incitées à entreprendre des activités génératrices de revenus dans les zones les plus impactées par la sécheresse.</p>	<p>-Efficacité des campagnes de sensibilisation sur les activités d'adaptation, d'atténuation et de restauration en matière de changement climatique.</p> <p>- Assurer l'éducation environnementale responsable afin de permettre la préservation et la restauration de l'environnement</p>		MFF. MASS
<p>Extrant 3.2 : Les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux intègrent des mesures de préparation et de riposte aux effets néfastes du changement climatique.</p>	<p>-Degré d'intégration et de couverture dans les programmes et politiques de protection sociale des populations confrontées aux défis du changement climatique.</p>	<p>D'ici 2030, 70 % des populations confrontées aux défis du changement climatique sont couvertes par des programmes et politiques de protection sociale.</p>		
<p>Extrant 3.3 : L'implication de la</p>	<p>-Nombre de plans d'actions</p>	<p>D'ici 2027 chaque région devrait</p>	<p>Rapports nationaux</p>	<p>MFF. Ministère de l'Environnement</p>

<p>société civile dans la lutte contre les changements climatiques est accentuée.</p>	<p>de renforcement des capacités de la société civile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations de femmes impliquées dans la lutte contre les changements climatiques 	<p>disposer d'au moins une association dont les membres sont formés dans la prévention, la résilience et la lutte contre les effets des changements climatiques.</p>	<p>Rapports MFF/BRG</p>	<p>UNFD</p>
<p>Effet 4 : Les femmes jouissent de leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.</p> <p>Extrant 4.1 les politiques publiques intègrent l'approche genre</p> <p>Extrant 4.2 La parité femme/ homme est renforcée dans les postes importants de l'Etat</p> <p>Extrant 4.3 Les lois discriminatoires existantes dans l'arsenal juridique djiboutien sont examinées et révisées</p> <p>Extrant 4.4 Le principe</p>	<p>-Niveau de renforcement des marqueurs genre dans les lois, politiques, stratégies et programmes.</p> <p>-Nombre de femmes à haut niveau de formation valorisées</p> <p>-Parvenir à instaurer la parité dans les responsabilités électives, administratives et politiques.</p>	<p>-En 2025, l'Assemblée Nationale vérifie systématiquement les marqueurs de genre dans les lois qui lui sont proposées.</p> <p>-Instaurer la tradition de célébration des femmes aux carrières scientifiques de haut niveau.</p> <p>-Favoriser la création d'associations féminines sectorielles.</p> <p>-Des textes juridiques promouvant l'égalité de genre sont promulgués et suivis d'effet.</p> <p>D'ici 2030, Djibouti sera le premier pays arabo-africain à disposer d'un Gouvernement et d'une Assemblée Nationale à composition paritaire.</p>	<p>Rapports MFF/BRG</p>	<p>Assemblée Nationale Observatoire du Genre Points focaux genre</p> <p>MFF. MENSUR. Ministère de la Santé. UNFD. Société civile</p> <p>SG du Gouvernement. Assemblée Nationale Observatoire national du Genre</p>
<p>examinées et révisées</p> <p>Extrant 4.4 Le principe</p>	<p>-Nombre de textes révisés et de textes de remplacement adoptés.</p>	<p>-Le marqueur genre est intégré dans toutes les lois djiboutiennes</p>	<p>Rapports MFF/BRG</p>	<p>Assemblée Nationale Ministère de la Justice MFF</p>

<p>de l'égalité femme/homme dans les nominations des responsables des régions et dans les différentes instances élues à l'échelle des régions est généralisé.</p>	<p>-Adopter des nominations aux postes de préfets sur la base du mérite sans considération de sexe. - Favoriser le recrutement des femmes au sein des conseils régionaux</p>	<p>-En 2030, des préfets femmes sont nommées à Djibouti -En 2030, la parité est instaurée sur les listes électorales pour les instances régionales.</p>	<p>SG du Gouvernement Assemblée Nationale MFF. M.Intérieur</p>	
<p>Effet 5. La tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes est atteinte.</p>	<p>- Une stratégie nationale de réponse aux VBG y compris les MGF est opérationnelle</p> <p>-Efficacité de la sensibilisation Tolérance Zéro à toutes formes de violences à l'égard des femmes et des filles</p> <p>-Suivi et exploitation des données de la plateforme digitale du système de gestion de l'information des violences basées sur le genre "GBVIMS"</p> <p>-Le degré de renforcement des services de soutien aux (femmes victimes de violences) FVV.</p>	<p>- D'ici 2024 les orientations nationales pour la prévention et la réponse aux VBG sont mises en oeuvre</p> <p>-D'ici 2027, les filles et garçons sont sensibilisés à la culture du refus des VBG dans le milieu scolaire.</p> <p>-D'ici 2025, les données de la plateforme numérique (GBVIMS) de lutte contre les violences basées sur le genre sont exploitées et diffusées</p> <p>-D'ici 2027, tous les services de soutien aux FVV sont mis en place, développés, structurés et connus.</p>		<p>MFF. MENFOP. UNFD. Société civile</p> <p>MFF. M.Justice. M.Intérieur ; UNFD</p>
<p>Extrant 5.2. Les Autorités administratives et traditionnelles aux niveaux central,</p>	<p>-Nombre de services de soutien mis en place, disponibles et</p>	<p>-D'ici 2027, un service de soutien pour femmes est disponible et accessible dans</p>	<p>MFF et UNFD</p>	

<p>régional et local sont engagées dans la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes.</p>	<p>accessibles à tous.</p>	<p>chaque région y compris Djibouti.</p>		
<p>Extrant 5.3. Les lois et les politiques sont consolidées pour protéger les droits des femmes, prévenir et sanctionner les VFF et garantir l'accès des victimes à la justice et à des services de soutien et de prise en charge médicale et psychologique.</p>	<p>-Mesure périodique de l'efficacité des mesures et programmes mis en place.</p> <p>-Dispositif multisectoriel (santé, social, justice) du paquet essentiel de services de réponse aux VBG disponible</p>	<p>D'ici 2030 :</p> <p>-Parvenir à une baisse de 70% du nombre des violences basées sur le genre ;</p> <p>-Atteindre 100% de condamnations des VFG</p> <p>-D'ici 2030, mettre en place une cellule de prise en charge psychologique des survivantes.</p>	<p>Rapports sectoriels des activités de coordination et de gouvernance de la réponse nationale aux VBG</p>	<p>MFF SANTÉ GENDARMERIE POLICE Ministère de la Justice UNFD</p>
<p>Effet 6. Une stratégie et un dispositif de suivi et de monitoring concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle centrale et locale, sont mis en place.</p>	<p>-Mise en place d'une structure de coordination entre les institutions publiques, le réseau associatif et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux.</p> <p>-Niveau d'implémentation des politiques régionales genre dans les régions.</p> <p>-Mesurer les progrès réalisés au niveau de la condition féminine.</p>	<p>-D'ici 2026, une structure de coordination entre les institutions publiques, le réseau associatif et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux est créée.</p> <p>20.000\$</p> <p>-D'ici 2026, toutes les régions disposent de PRG qui cadrent avec les besoins locaux. Les BRG sont dotés des moyens humains et logistiques nécessaires.</p> <p>-D'ici 2026, l'Indice de la Condition Féminine (ICF) est publié annuellement par l'Observatoire national du Genre.</p>	<p>-Rapports annuels de l'Observatoire Genre</p>	<p>Assemblée Nationale Primature Ministère de la Famille Ministère du Budget INSTAD</p>

<p>Extrant 6.1. La coordination entre les partenaires est Renforcée et systématisée.</p>	<p>- Un Conseil National consultatif sur le genre est mis en place par Décret</p> <p>-Une instance de coordination nationale est créée par décret</p> <p>- Les points focaux genre sont institutionnalisés avec des termes de référence de leurs profils et missions définis par décret.</p>	<p>-D'ici 2026 Conseil National Consultatif est opérationnel</p> <p>-Mettre en place un Groupe de Partenaires pour la Promotion du Genre qui comprendra les représentants institutionnels, associatifs, les Points focaux genre nationaux et les partenaires au développement</p> <p>-D'ici 2026, le profil, les missions et le niveau de responsabilité des points focaux sont définis pour assurer une coordination efficace entre les partenaires.</p>	<p>Rapport d'activité annuel du MFF.</p>	<p>Primature. MFF</p> <p>MFF. MAECI</p> <p>MFF.S.G.Gvt</p>
<p>Extrant 6.2. Le budget du gouvernement est sensible au genre et adapté à l'importance des missions du MFF.</p>	<p>-10% de contribution de l'allocation du budget national pour la promotion et l'intégration de l'égalité du genre dans la mise en oeuvre des politiques publiques.</p>	<p>-Le budget 2026 du MFF est un modèle pilote pour l'élaboration de budgets sectoriels sensibles au genre.</p> <p>-D'ici 2030 le budget national contribue à l'intégration de l'égalité du genre dans tous les départements sectoriels</p>	<p>Lois des Finances pour l'année 2026 et 2030</p>	
<p>Extrant 6.3. Les partenariats public/privé en matière de programmes genre sont développés.</p>	<p>-Une structure financière basée sur les contributions des partenaires public/privé et le soutien des partenaires au développement.</p>	<p>-Un fonds national de promotion du genre est mis en place dès 2026 et placé auprès du MFF.</p>	<p>Rapport conjoint annuel entre le MFF et la Chambre de Commerce de Djibouti.</p>	

<p>Extrait 6.4: La collecte et l'exploitation des données sensibles au genre sont renforcées.</p>	<p>Un partenariat et une coordination efficaces sont assurés pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données sensibles au genre.</p>	<p>L'Observatoire du genre est renforcé -L'INSTAD exploite et diffuse les données sensibles au genre issues des enquêtes socio-démographiques disponibles.</p>	<p>Rapports Observatoire Rapport ICF Rapports INSTAD</p>	<p>Observatoire Genre. INSTAD</p>
--	--	--	--	-----------------------------------

ANNEXES :

I.CADRE TEMPOREL ET BUDGET PROJETE POUR 7 ANS AU PROFIT DU SEUL MINISTERE DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

Effet 1 : Garantir l'égalité entre femmes et hommes pour un accès équitable aux opportunités de développement

- **Indicateur 1** : L'équité et l'égalité hommes-femmes sont parties intégrantes du système de valeurs de la société, des mécanismes économiques, politiques et institutionnels
- **Indicateur 2** : Taux de participation des hommes et des femmes dans les instances de gestion et de décision
- **Indicateur 3** : La législation djiboutienne sur le genre est équitable et appliquée par toutes les institutions publiques.

Produit 1 : Evolution égalitaire de la société et amélioration du statut juridique et politique de la femme

- **Indicateur 1.1.** En 2030, les indicateurs de conditions de vie et de participation sont désagrégés par sexe et reflètent une amélioration équitable de la qualité de vie des hommes et des femmes.
- **Indicateur 1.2.** En 2030, au moins 40% des femmes accèdent et participent pleinement à la gouvernance à tous les niveaux.
- **Indicateur 1.3.** En 2030, 100 % des institutions publiques appliquent l'intégralité des textes prônant l'équité de genre dans leurs interventions.

Interventions clés :	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 1	An 2	An 7	
Production annuelle de l'ICF (publication en interne par l'OG	MFF + INSTAD								100100
Conférence annuelle sur le leadership féminin (100 participants + intervenant externe)	MFF + UNFD								
Plaidoyers suivis de la promulgation d'un texte juridique portant obligation pour les entreprises publiques d'appliquer les textes prônant l'équité de genre dans leurs interventions (atelier 30 participants)	MFF								

Effet 2 : Les femmes et les filles accèdent équitablement aux droits à la santé, l'alphabétisation et l'éducation

Indicateur 1 : Le taux de mortalité maternelle

Indicateur 2 : Le taux de mortalité infanto-juvénile

Indicateur 3 : Le taux de mortalité néonatale

Indicateur 4 : Le risque de développement sous optimal des enfants

Indicateur 5 : Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes

Indicateur 6 : Taux d'inscription en dernière année de l'enseignement primaire									
Indicateur 7 : Adoption de l'école fondamentale de 9 ans									
Produit 1 : Les femmes, les hommes et les adolescent(e)s ont un accès universel aux services de santé, de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle									
Indicateur 1.1. Réduire la morbi-mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile									
Indicateur 1.2. Lutter contre toutes les formes de malnutrition et pourvoir aux besoins nutritionnels des enfants, adolescents et femmes enceintes ou allaitantes									
Indicateur 1.3. Réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle									
Indicateur 1.4. Pourcentage des structures de santé offrant des soins de base complets, notamment en gynécologie obstétrique dans les hôpitaux publics, des urgences pour les maternités et des urgences pédiatriques, des services de dépistage volontaire du VIH/SIDA									
Indicateur 1.5. Pourcentage de femmes, adolescent(e)s et hommes qui adoptent des comportements favorables en matière de P.F., de suivi des consultations prénatales nécessaires (8 contacts) et postnatales requises, du respect du schéma vaccinal recommandé par l'OMS pour les enfants									
Interventions clés :	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
D'ici 2026, le ratio de mortalité maternelle est réduit de 383 (2012) à 180 pour 100 000 naissances vivantes (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
D'ici à 2026, le taux de mortalité infanto-juvénile est réduit de 32,2% et passera de 59 à 40 pour 1000 naissances vivantes (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
D'ici à 2026, le taux de mortalité néonatale est réduit de 36 (2012) à 15 pour 1000 naissances suivantes (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
D'ici à 2026, le risque de développement sous optimal des enfants est réduit de 30% et passera de 75% à 52,2% (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
D'ici 2026, chaque hôpital régional dispose de deux gynécologues et de deux pédiatres (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
Passer d'un taux de prévalence contraceptive de 19% en 2012 à une valeur supérieure ou égale à 25% en 2026 (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
Augmenter la couverture en consultation prénatale de 24,2%	Ministère de la								

(2012) à 60% en 2026 (coût sur budget M.S.)	Santé								
Atteindre une couverture de 60% pour la consultation du post-partum (coût sur budget M.S.)	Ministère de la Santé								
Produit 2 : Les adolescent(e)s, les femmes et les hommes ont accès à un système d'éducation de qualité et d'alphabétisation fonctionnelle performante									
Indicateur 2.1 : Développer l'enseignement préscolaire pour favoriser la préparation à l'école									
Indicateur 2.2 : Les filles et les femmes accèdent à une éducation de qualité et achèvent avec succès leur scolarité notamment dans les zones rurales et suburbaines défavorisées									
Indicateur 2.3 : Mettre en place une infrastructure scolaire suffisante dans les régions et les zones suburbaines défavorisées									
Indicateur 2.4 : Mesures sociales et incitatives mises en place pour aider à la poursuite des études et la rétention à l'école									
Indicateur 2.5 : Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes									
Interventions clés :	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
-En 2025-2026, le taux de préscolarisation des enfants de 5 ans est de 55% dont 50% sont des filles (coût sur budget MENFOP.)	MENFOP + MFF								
Offrir une année d'enseignement préscolaire à tous les enfants d'ici 2030 dans un effort concerté pour garantir à tous les enfants un développement précoce de leurs compétences cognitives et socio-émotionnelles. (coût sur budget MENFOP.)	MENFOP								
En 2025-2026, 100% des enfants de 6 ans accèdent à la première année primaire. (coût sur budget MENFOP.)	MENFOP								
En 2025-2026, 85% des élèves du primaire achèvent le cycle (coût sur budget MENFOP.)	MENFOP								
D'ici à 2030, au moins 3 écoles, 1 collège et 1 lycée publics sont implantés pour répondre aux besoins différenciés des filles et des garçons y compris ceux vivant dans les zones défavorisées (coût sur budget MENFOP : enseignants + meubles et coût sur M.Habitat : construction)	MENFOP + M. Habitat								

D'ici à 2030, au moins 5 internats pour filles dans les chefs-lieux sont construits. (Encadrement : budget MENFOP + Construction : M.Habitat)	MENFOP + M. Habitat								
D'ici à 2026 un pensionnat pour jeunes filles étudiantes de l'intérieur est construit à Djibouti ville Implantation d'une cantine scolaire dans chaque école en zone rurale (coût collectif pour les 3 ministères)	MENSUR + M.Habitat MENFOP + MASS								
D'ici 2025 le programme national d'alphabétisation fonctionnelle des personnels administratifs est disponible et renforcé. (Coût de la stratégie avec intervenant national + Coût de la formation de 2000 personnes / an).	MFF + UNFD								152000
Effet 3 : Les femmes et les hommes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités économiques favorables à la réalisation de leur autonomie économique									
Indicateur 1 : Développer des programmes d'appui et de sensibilisation à l'autonomisation des femmes									
Indicateur 2 : Assurer l'accès égal au crédit bancaire afin de faire mieux contribuer les femmes à la production des richesses									
Indicateur 3 : Les femmes travaillent davantage dans le secteur économique formel que dans le secteur informel									
Indicateur 4 : Favoriser l'exercice par les femmes de tous les métiers sans distinction de sexe									
Produit 1 : Les parties prenantes sont formées à la sensibilisation à l'autonomisation, à la mobilisation des ressources et aux bonnes pratiques relatives à la conduite des projets d'autonomisation									
Indicateur 1.1 : Des campagnes de promotion de l'autonomisation sont régulièrement conduites									
Indicateur 1.2 : Pourcentage des femmes et des hommes touchés par les campagnes de promotion de l'autonomisation économique									
Indicateur 1.3 : La coopération sud-sud est développée en vue de capitaliser les enseignements dans la mise en œuvre des projets et programmes d'autonomisation									
Indicateur 1.4 : La mobilisation des ressources est maîtrisée et opérationnelle									
Interventions clés :	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
D'ici 2030, les stéréotypes et les disparités liés au genre ne constituent plus des obstacles majeurs à l'autonomisation économique des femmes (Coût d'une campagne de sensibilisation /an/ région, soit 5 campagnes x7 = 35)	MFF								175000
D'ici 2025, une stratégie	MFF								30 000

nationale est élaborée pour la promotion de la nécessaire complémentarité entre les femmes et les hommes, dans le respect de leurs droits humains fondamentaux respectifs (Coût : consultant+ atelier+ publication+ Déplacements)										
Un voyage d'étude tous les deux ans dans un pays étranger connu pour ses bonnes pratiques ((10 personnes x 3 voyages « billets et per diem »))	MFF									200 000
D'ici 2025, formuler un plan de mobilisation des ressources : expertises nationale et internationale, puis atelier de revue et validation (2 consultants+frais d'atelier pour 50 personnes).	MFF									60 000
Produit 2 : La stratégie nationale du financement du crédit bancaire est revue pour favoriser un accès équitable aux femmes et aux hommes dans l'accès au crédit.										
Indicateur 2.1 : Augmentation des demandes de crédits satisfaites formulées par des personnes physiques ou des structures communautaires										
Indicateur 2.2 : Organisation de campagnes de communication et d'information auprès des communautés sur la diversité des services financiers										
Indicateur 2.3 : Soutenir la conception et le développement de produits d'épargne et de crédit destiné au mobile										
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7		
En 2030, le traitement des demandes de crédits bancaires est favorable au genre (Constitution d'un groupe de travail + atelier pour 50 personnes).	MFF/MA SS/MEFI									15000
En 2025, réaliser une étude sur les besoins des femmes des zones rurales notamment en services financiers (Coûts : expertises nationale et internationale + déplacements dans les régions + atelier de revue et validation)	MFF/MD éc									50 000
Formuler une politique pour le soutien à la mise en place de mécanismes d'assurances agricoles (Coûts : expertises nationale et internationale +	MFF/M.A gr/MEFI									50 000

atelier de revue et validation) (2025-2026)									
Développement d'applications numériques pour promouvoir l'épargne et le crédit auprès des femmes et hommes vivant dans les zones rurales (Coût sur budget des 2 ministères).	M.Ec.Nu mérique/ MEFI								20 000
Produit 3 : Favoriser l'exercice par les femmes de tous les métiers sans distinction de sexe									
Indicateur 3.1 : Formuler et mettre en œuvre un plan de formation professionnelle des femmes et filles, basé sur les opportunités d'emploi et d'insertion professionnelle									
Indicateur 3.2 : Des emplois fondés sur les technologies numériques et l'innovation sont créés prenant appui sur la qualité des infrastructures des télécommunications existantes									
Indicateur 3.3 : Poursuivre le déploiement et/ou la déconcentration des centres d'autonomisation des femmes dans les régions									
Indicateur 3.4 : L'environnement juridique des entreprises est amélioré et les rigidités du marché de l'emploi sont réduites pour faciliter l'embauche des femmes									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
Former 500 jeunes femmes et filles dans des métiers d'avenir (Prévoir un programme de stage et mentorat pour faciliter l'insertion professionnelle) : « Coûts : formation et accompagnement ».	MFF/M.T ravail								100 000
Renforcer les compétences numériques et faciliter le développement professionnel en ligne et l'apprentissage à distance (stratégie mise en place) « Coûts : expertise internationale (stratégie et plateforme)	M.T. + M.E.Num érique + MFF (choix des apprenan tes)								
Révision du Code du Travail dans le sens d'une discrimination positive pour l'emploi des femmes et pour l'adaptation du temps de travail au temps familial (réalisation en interne)	MFF + M.T.								30 000
Produit 4 : Développer l'entrepreneuriat féminin et favoriser la formalisation des activités informelles									
Indicateur 4.1 : Une stratégie nationale de formalisation des AGR féminines informelles est conduite en s'appuyant sur la loi du 23 juin 2019 relative à l'économie solidaire et sociale									
Indicateur 4.2 : Les jeunes filles et femmes non scolarisées (notamment les femmes cheffes de famille en zones rurales) ou diplômées en chômage sont initiées à l'entrepreneuriat et à la création d'AGR									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	

En 2025, une étude de base du secteur informel est menée devant formuler la stratégie de formalisation et son accompagnement (Coûts : expertise nationale et internationale + Per Diem + Déplacements+ Atelier pour 70 personnes).	MFF/MT								50 000
D'ici 2030, 1680 AGR féminines sont réalisées soit une moyenne de 240 AGR par an (60 AGR/Trimestre x 4= 1680) x 1500 USD l'unité.	MFF et divers Ministères								2 520 000
En 2030, au moins 350 AGR féminines informelles sont formalisées (soit 50 AGR/an) avec le soutien sur terrain des BRG, de l'UNFD et de la CNSS.(Coûts : déplacements des fonctionnaires « 3x 2 déplacements x 5 régions).	MFF/MT								60 000
Effet 4 : Renforcer les capacités de résilience des femmes face au changement climatique									
Indicateur 1 : Régularité et efficacité de la sensibilisation pour la sauvegarde de l'environnement et l'écosystème									
Indicateur 2 : Intégration des mesures relatives au changement climatique en faveur des femmes dans les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux									
Indicateur 3 : Degré d'implication des organisations de la société civile dans l'orientation et l'accompagnement des projets communautaires visant le développement durable.									
Produit 1 : La résilience et la capacité d'adaptation des femmes aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles sont renforcées									
Indicateur 4.1 : Efficacité des campagnes de sensibilisation sur les activités d'adaptation, d'atténuation et de restauration en matière de changement climatique									
Indicateur 4.2 : Degré d'éducation environnementale responsable pour la préservation et la restauration de l'environnement par les femmes									
Indicateur 4.3 : Nombre de femmes incitées à entreprendre des activités génératrices de revenus dans les zones les plus impactées par la sécheresse.									
Indicateur 4.4 : Les organisations de la société civile sont impliquées dans l'orientation et l'accompagnement des projets communautaires visant le développement durable.									
Indicateur 4.5 : Assurer la couverture sociale des populations confrontées aux défis du changement climatique									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
La conservation et la restauration des forêts et des mangroves à Tadjourah et Obock et à Djibouti pour protéger l'écosystème et permettre aux femmes de mener des activités productives	MEnv. M.Agr. M.Déc.								

artisanales permises par un environnement et un écosystème préservés (Coûts sur budgets des ministères)									
Les stratégies de préservation de l'environnement sont intégrées dans la politique nationale de développement régional (Coût sur budget Ministère)	M.Déc.								
D'ici 2027, chaque région devrait disposer d'au moins une association dont les membres sont formés dans la prévention, la résilience et la lutte contre les effets du changement climatique (Coût de formation de 5 associations, soit 50 personnes).	MFF/Autorités régionales								30 000
Le développement de l'écotourisme en aidant les femmes nomades à mettre en valeur leurs savoir-faire : dans la confection de produits artisanaux et dans l'accès au marché (Prise en charge de 5 formatrices avec leurs frais de déplacement entre les régions). Il faut compter répéter ces formations 1 fois les deux ans, soit 6 formations.	MFF/M.Déc								120 000
D'ici 2030, 70% des populations confrontées aux défis du changement climatique sont couverts par des programmes et politiques de protection sociale (Coût sur FSN).	MASS								
Les programmes de lutte contre la pauvreté sont développés et promus en accordant la priorité à la création d'AGR à partir des produits du terroir. (Coût sur FSN + pour MFF :1000 AGR à raison de 1000 USD sur budget Banque Mondiale. Budget déjà accordé).	MASS/MFF								1 000 000
Les populations migrantes et réfugiées sont intégrées en tant qu'acteurs et bénéficiaires dans les activités de promotion de la résilience contre les changements climatiques (UNHCR+OIM).	UNHCR/OIM/MFF								50 000

Effet 5 : Les femmes exercent leur droit à assumer les responsabilités publiques dans un cadre égalitaire et équitable

Indicateur 1 : L'approche genre est intégrée dans les politiques publiques									
Indicateur 2 : La parité femme/homme est renforcée dans les hauts postes de l'Etat									
Indicateur 3 : Le principe de l'égalité femme/homme est généralisé dans les différentes instances élues au niveau national et à l'échelle des régions									
Indicateur 4 : Les lois discriminatoires existantes dans l'arsenal juridique djiboutien sont examinées en ayant comme référence les dispositions de la Constitution et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat									
Produit 1 : Les marqueurs genre sont renforcés dans toutes les lois, politiques, stratégies et programmes									
Indicateur 5.1 : Le genre est promu socialement et les textes juridiques promouvant l'égalité de genre sont promulgués et suivis d'effet									
Indicateur 5.2 : Adopter des nominations aux fonctions de préfets sur la base du mérite sans considération de sexe									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
A partir de 2025, l'Assemblée Nationale vérifie systématiquement les marqueurs genre dans les lois qui lui sont proposées	Assemblée Nationale								
En 2030, des préfets femmes sont nommées	SG du Gouvernement + MI								
En 2030, la parité est instaurée sur les listes électorales pour les instances régionales	SG du Gouvernement + MI + Assemblée Nationale								
Le recrutement des femmes est favorisé au sein des instances et administrations régionales	SG du Gouvernement + MI								
En 2030, Djibouti sera le premier pays arabo-africain à disposer d'un Gouvernement et d'une Assemblée Nationale à composition paritaire	SG du Gouvernement + MI + Assemblée Nationale								
Effet 6 : La tolérance zéro vis-à-vis des violences basées sur le genre est atteinte									
Indicateur 1 : Sensibiliser le public aux différentes formes de violence et à leurs répercussions sur les victimes et la société en général									
Indicateur 2 : Engager les Autorités administratives et traditionnelles aux niveaux central, régional et local dans la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes									
Indicateur 3 : Consolider les lois et les politiques en les faisant respecter pour protéger les droits des femmes, prévenir et sanctionner les violences faites aux femmes et garantir l'accès des victimes à la									

justice									
Indicateur 4 : Accompagner et soutenir les « survivantes »									
Indicateur 5 : Sensibiliser les médias pour qu'ils jouent leurs rôles d'information et d'éducation du public.									
Indicateur 6 : Faire participer la communauté pour lutter contre les violences basées sur le genre									
Indicateur 7 : Lutter contre les violences numériques : sensibiliser le public, éduquer les jeunes et encourager les signalements									
Produit 1 : Sensibilisation à la lutte contre les VBG/MGF et à une meilleure gouvernance									
Indicateur 6.1 : Une stratégie nationale de réponse aux VBG/MGF est mise en oeuvre									
Indicateur 6.2 : Renforcement du dispositif multisectoriel (santé, justice, social) du paquet essentiel de services de réponse aux VBG/MGF									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
D'ici 2027, les filles et les garçons sont sensibilisés à la culture du refus des VBG dans le milieu scolaire	MENFOP								
A compter de 2024, les orientations nationales pour la prévention et la réponse aux VBG sont mises en œuvre.	Partenaires du groupe de gouvernance de la VBGIMS								
A compter de 2024, les données de la plateforme numérique (GBVIMS) de lutte contre les violences basées sur le genre sont exploitées et diffusées.	Partenaires du groupe de gouvernance de la VBGIMS								
D'ici 2027, tous les services de soutien aux FVV sont mis en place, développés, structurés et connus (Coûts imputés sur budgets des ministères concernés. MFF prend en charge 1 centre d'accueil à un coût de 150 000 USD/an.	MFF. Divers ministères								150 000
Produit 2 : Une mesure périodique est réalisée quant à l'impact des mesures et programmes mis en place ou projetés d'ici 2030									
Indicateur 6.3 : Nombre de services de soutien mis en place, disponibles et accessibles à tous									
Indicateur 6.4 : Ajustement et mise à jour des objectifs à réaliser									
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
D'ici 2030, parvenir à une baisse de 70% du nombre des violences	Divers ministères								

basées sur le genre	s									
D'ici 2030, atteindre 100% de condamnations des VBG	M.Justice									
D'ici 2030, mettre en place une cellule de prise en charge psychologique des survivantes. (frais de location + Emoluments de médecin + salaire d'une infirmière à temps plein.) « près de 50 000 USD).	MFF									50 000
Effet 7 : Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance										
Indicateur 1 : Renforcer et systématiser la coordination entre partenaires										
Indicateur 2 : Promouvoir le genre dans les régions										
Indicateur 3 : Agir en vue de l'appropriation la plus large des stratégies et programmes										
Indicateur 4 : Systématiser la communication pour le changement										
Indicateur 5 : Adapter le budget du MFF à l'importance de ses missions										
Indicateur 6 : Développer des partenariats public/privé en matière de programmes genre										
Produit 1 : Des structures de conseil, de coordination et d'information sur le genre sont mises en place ou renforcées										
Indicateur 7.1 : La coordination entre les partenaires est renforcée et systématisée										
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7		
D'ici 2026, une structure de coordination entre les institutions publiques, les points focaux genre, le réseau associatif et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux est créée (GPPG). (4 réunions/an x 30 personnes).	MFF									20 000
D'ici 2026, le Conseil National Consultatif du Genre (CNCG) est opérationnel. (1 réunion/an + frais de communication + Salle + pause café).	MFF									6 000
D'ici 2026, toutes les régions disposent de politiques régionales de genre qui cadrent avec les besoins locaux. Les BRG sont renforcés en moyens humains et logistiques (Un an : 15 déplacements d'un expert) + (Prise en charge d'un agent supplémentaire par région, soit 960 000 FDJ/an x 5= 4 800 000 FDJ) + (5 millions FDJ	MFF/Autorités régionales									57 000

équipements).										
L'Observatoire National du Genre est renforcé et sa coopération avec l'INSTAD lui permet d'exploiter et de diffuser les données sensibles au genre issues des enquêtes socio-démographiques disponibles (3 millions FDJ/an x7= 21 millions). L'Observatoire disposera d'un fonds documentaire (Achat d'équipement spécifiques de traitement des données et d'archivage des documents)	MFF									119 000
										20 000
D'ici 2026, le profil, les missions et le niveau de responsabilité des points focaux genre sont définis pour assurer une coordination efficace entre les partenaires (en interne).	MFF									2000
Produit 2 : Les programmes s'inscrivent dans la durée après les phases pilotes grâce à un ajustement des ressources budgétaires publiques										
Indicateur 7.2 : Contribution de l'allocation du budget national pour la promotion et l'intégration de l'égalité du genre dans la mise en œuvre des politiques puliques										
Indicateur 7.3 : Une structure financière basée sur les contributions des partenaires public/privé et le soutien des partenaires au développement										
Interventions clés	Parties responsables	Etalement dans le temps							Total projeté en USD	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7		
Le budget 2026 du MFF est un modèle pilote pour l'élaboration de budgets sectoriels sensibles au genre (Un consultant international pour 5 jours + atelier pour 50 personnes).	MFF+ SG gov.									7 000
D'ici 2030, le budget national contribue à l'intégration de l'égalité du genre dans tous les départements sectoriels	SG gov.									
Un fonds national de promotion du genre est mis en place dès 2026 et placé auprès du MFF (300 000 USD pour ses interventions).	MFF									300 000
TOTAL GENERAL PROJETE (2024-2030) POUR LE SEUL Ministère de la Femme et de la Famille										5 544 000 + 66 000 (frais de gestion et imprévus), soit :

NB : Ce total concerne les besoins en financement du MFF sur 7 ans pour mener les interventions où il assure le lead dans la PNG 2023-2030.

NB : Ce total comprend les fonds de la Banque Mondiale disponibles pour la réalisation de 1000 AGR au profit de 1000 femmes.

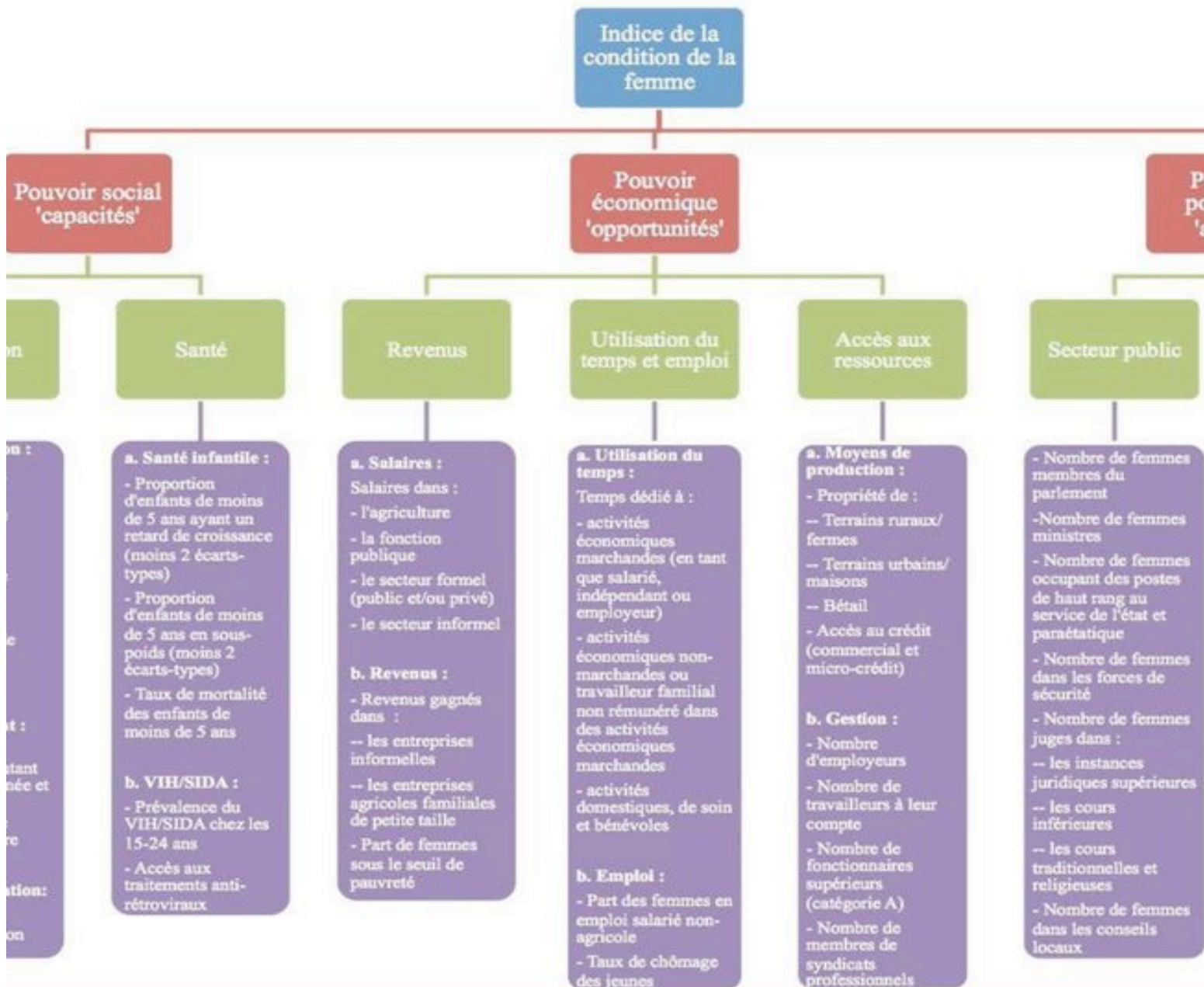
II. L'INDICE DE LA CONDITION FEMININE (ICF)

Compte tenu du caractère limité des statistiques disponibles sur l'autonomisation économique de la femme djiboutienne, il s'avère impératif de construire un cadre de base multidimensionnel pour mieux cerner l'évolution de la promotion du genre à Djibouti. Les statistiques du genre sont également requises pour suivre et évaluer les programmes et projets du MFF.

Ainsi, dans l'objectif de mettre en place un système de gestion d'information du suivi des programmes et projets du MFF, l'indicateur IDISA semble tout indiqué. Ce dernier outil, conçu par la CEA en 2004, permet de mesurer les écarts de statut entre les femmes et les hommes africains et d'évaluer les progrès accomplis par les gouvernements africains dans la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes.

L'IDISA se décompose en deux indices, l'indice de la condition féminine (ICF) et le tableau de bord pour la promotion de la femme en Afrique TBPFA. L'ICF capture de façon quantitative les inégalités de genre alors que le TBPFA le complète de façon qualitative en appréciant la politique du gouvernement concernant l'amélioration des conditions des femmes¹⁶.

¹⁶ Consulter le document publié par la CEA (2016) pour des informations plus détaillées sur l'IDISA.



Pouvoir social 'capacités'

Santé

on :
e
e
e
tant
née et
re
ation:
on

- a. Santé infantile :**
 - Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant un retard de croissance (moins 2 écarts-types)
 - Proportion d'enfants de moins de 5 ans en sous-poids (moins 2 écarts-types)
 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
- b. VIH/SIDA :**
 - Prévalence du VIH/SIDA chez les 15-24 ans
 - Accès aux traitements anti-rétroviraux

Revenus

- a. Salaires :**
Salaires dans :
 - l'agriculture
 - la fonction publique
 - le secteur formel (public et/ou privé)
 - le secteur informel
- b. Revenus :**
 - Revenus gagnés dans :
 - les entreprises informelles
 - les entreprises agricoles familiales de petite taille
 - Part de femmes sous le seuil de pauvreté

Utilisation du temps et emploi

- a. Utilisation du temps :**
Temps dédié à :
 - activités économiques marchandes (en tant que salarié, indépendant ou employeur)
 - activités économiques non-marchandes ou travailleur familial non rémunéré dans des activités économiques marchandes
 - activités domestiques, de soin et bénévoles
- b. Emploi :**
 - Part des femmes en emploi salarié non-agricole
 - Taux de chômage des jeunes

Accès aux ressources

- a. Moyens de production :**
 - Propriété de :
 - Terrains ruraux/fermes
 - Terrains urbains/maisons
 - Bétail
 - Accès au crédit (commercial et micro-crédit)
- b. Gestion :**
 - Nombre d'employeurs
 - Nombre de travailleurs à leur compte
 - Nombre de fonctionnaires supérieurs (catégorie A)
 - Nombre de membres de syndicats professionnels

Secteur public

- Nombre de femmes membres du parlement
- Nombre de femmes ministres
- Nombre de femmes occupant des postes de haut rang au service de l'état et paraétatique
- Nombre de femmes dans les forces de sécurité
- Nombre de femmes juges dans :
 - les instances juridiques supérieures
 - les cours inférieures
 - les cours traditionnelles et religieuses
- Nombre de femmes dans les conseils locaux

A.La rubrique du pouvoir social (Capabilités) se compose de deux sous-éléments:

- l'éducation mesurée par des variables sur l'inscription, l'abandon scolaire et les capacités à lire et à écrire;
- la santé mesurée par des variables sur la santé infantile, l'espérance de vie à la naissance, les nouveaux cas d'infection par le VIH et le temps hors travail.

B.La rubrique du pouvoir économique (opportunités) se compose de trois sous-éléments:

- le revenu mesuré par des variables sur les salaires dans l'agriculture, les services publics et le secteur formel, et sur les revenus tirés de l'entreprise informelle, des petites entreprises agricoles familiales, des envois de fonds et des transferts à l'intérieur du foyer;
- le budget temps ou emploi mesuré par des variables sur le temps consacré à des activités marchandes et non marchandes et sur l'emploi;
- l'accès aux ressources mesuré par l'accès aux moyens de production et aux postes de direction.

C.La rubrique du pouvoir politique (agence) se compose de deux sous-éléments:

- la représentation aux postes de décision-clé dans le secteur public;
- la représentation aux postes de décision-clé dans la société civile.

Au total, l'ICF comprend 42 indicateurs répartis en 3 domaines, 7 groupes et 12 sous-groupes. Chaque indicateur est converti en un ratio mesurant la performance féminine sur la performance masculine.

66 Les Capabilities correspondent la capacité d'une personne mener le style de vie qu'elle souhaite, effectuer des choix et réaliser des choses. Les opportunités correspondent à l'ensemble des actions et des réalisations parmi lesquelles un individu peut choisir. L'agence veut dire la liberté d'agir ou de changer les choses trait au pouvoir politique dans le secteur public

2.Calcul de l'ICF. La procédure de calcul de l'ICF consiste à calculer la plupart des indicateurs en divisant l'indicateur représentant les performances des femmes par celui des hommes. Ensuite, il existe des indicateurs inverses qui ne suivent pas cette règle. Par exemple, la part des femmes sous

le seuil de pauvreté. L'indicateur de l'égalité des sexes pour ces indicateurs inverses est calculé comme suit :

$$\frac{(1-R_f)}{(1-R_h)}$$

R_f = ratio pour les femmes

R_h = ratio pour les hommes

3. Pondération des indicateurs dans les différentes dimensions

Dans la construction de l'ICF, chaque dimension est équipondérée, comme chaque indicateur dans chaque dimension. Nous supposons un poids égal (par simplification) pour toutes les dimensions retenues dans la construction de l'ICF, et nous établissons le ratio d'écart pour chaque indicateur. Selon cette spécification, la somme de poids doit être égale à 1 ou 100%. Au sein de chaque bloc, chaque composante porte également le même poids. Si un des indicateurs n'est pas disponible, les poids des autres indicateurs du sous-groupe sont modifiés de façon à ce que chaque sous-groupe ait le même poids dans l'agrégation finale. Autrement dit, si tous les indicateurs sont disponibles, chacun des 42 indicateurs a le même poids dans le processus d'agrégation.

Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en AfriqueLe TBPFA complète l'ICF par une mesure qualitative de la politique du gouvernement en faveur des femmes. L'information est collectée auprès des organisations non gouvernementales, des donateurs, des instituts de recherche, des institutions internationales, des universités, etc. En plus des trois domaines de l'ICF (les pouvoir social, économique et politique), le TBPFA inclut aussi les droits des femmes. Il se présente sous la forme d'un tableau où figurent en ligne les différents indicateurs répartis dans les quatre domaines. Le nombre total de lignes est de 31 et chaque ligne est évaluée en fonction des critères qui figurent en colonnes (la ratification, l'établissement d'un rapport, la loi, l'engagement politique, le développement d'un plan d'action, les cibles, les mécanismes institutionnels, le budget, les ressources humaines, la recherche, l'implication de la société civile, l'information et la dissémination ainsi que la surveillance et l'évaluation).

Le système de notation comprend trois notes :

- '0' quand la performance est nulle ou quasi-nulle,
- '1' quand elle varie de « faible à « moyenne et
- '2' quand elle est bonne voire excellente ».

Le total est converti en pourcentage, en fonction du nombre de cases remplies.

4. Source des données

Les données pour les indicateurs de l'ICF sont collectées depuis diverses sources, notamment des rapports de recensement, des enquêtes démographiques et sanitaires, des enquêtes sur la population active, des études de mesure de niveau de vie et des rapports administratifs à partir des ministères de l'éducation, de la santé et de la fonction publique.

5. Analyse préliminaire des résultats de l'ICF

Dans un pays, plus les indicateurs de l'ICF sont élevés, plus l'égalité entre les sexes est grande. Suivant la structure en trois dimensions (social, économique et politique), l'analyse des résultats de calcul des indicateurs de l'ICF est faite en dimension, puis décomposée en composantes et en sous-composantes.

Dans sa globalité, la dimension « pouvoir social » présente des inégalités moins importantes (0,97) dans l'ICF 2021. Concernant la composante « éducation », des efforts ont été réalisés dans la scolarisation des filles au niveau du primaire et au niveau du secondaire, la parité est respectivement de (0,93) et (1,02), mais ces efforts sont relativement bons au niveau du supérieur (0,76). En comparant la parité dans l'enseignement supérieur avec celle de l'ICF 2012 (0,50), cet indicateur semble être en bonne voie. Par contre, le taux d'alphabétisation des jeunes est faible (0,68) et l'écart important entre les sexes dans ce domaine montre que les efforts consentis dans l'éducation sont bien récents.

L'écart entre les sexes pour la composante « santé » se situe à (1,10). Les performances réalisées en matière de santé montrent bien les efforts réalisés dans ce domaine. Les divers indices élaborés sont tout à fait élevés.

Selon le PAM (2019), Chez les jeunes (15 à 24 ans), la prévalence du VIH a diminué, passant de 4,5 pour 1000 femmes non infectées âgées de 15 à 24 ans en 2000 à 0,14 en 2020. En

outre, l'écart hommes-femmes chez les jeunes est passé de 1,87 point à 0,04 point au cours des 20 dernières années.

Les filles âgées de 6 mois à 5 ans sont moins sujettes que les garçons à des retards de croissance (20,2 % contre 21,7 %) et il n'y a pas de différence entre les sexes dans la proportion des formes sévères (6 % des enfants) selon les résultats de l'enquête SMART conduite par

l'INSTAD pour le Ministère de la Santé en 2019.

Le taux de mortalité des filles (51) est inférieur à celui des garçons (61). Globalement, Les différences entre les sexes en matière de santé semblent minimes.

La dimension « politique » met en relief, par contre, le mauvais résultat des réalisations du pays dans ses tentatives pour améliorer la condition de la femme (0,27). Tous les indicateurs sont situés en dessous de 0,400 et certains d'entre eux sont situés en dessous de 0,100 (le nombre des chefs traditionnels). La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de la fonction publique et aussi à la tête d'organisations de la société civile est un phénomène qui n'est pas propre à Djibouti.

Finalement, l'ICF se situe globalement à 0,64, position relativement moyenne entre 1, situation où la discrimination est inexistante, et de très faibles performances approchant 0, situation où la discrimination à l'égard des femmes est à son maximum. Étant donné l'accès limité des femmes (par rapport aux hommes aux intrants productifs (par exemple, la terre), Djibouti pourrait envisager d'améliorer l'inclusion financière pour permettre aux femmes d'être plus indépendantes dans la création d'entreprises.

Le pays peut également augmenter sa performance à bien des égards. L'ICF indique clairement les principaux écarts. En particulier, les indicateurs de la dimension politique démontrent que les efforts devraient porter sur l'augmentation de l'action politique des femmes. Le renforcement des moyens que devraient avoir les femmes pour se faire entendre, agir et se documenter sont des domaines d'action prioritaires.

Djibouti a fait des progrès substantiels au cours des deux dernières décennies en améliorant la représentation politique des femmes. En s'appuyant sur ces progrès, l'élargissement et l'autonomisation des organisations de la société civile qui défendent les droits des femmes et s'efforcent de soulager leurs difficultés constituent un moyen efficace de faire progresser la question du genre et garantissent que les politiques gouvernementales sont en phase avec les préoccupations et les besoins des femmes. Les femmes des communautés marginalisées,

telles que les migrants et les réfugiés, sont confrontées à des défis particuliers, dont beaucoup sont liés à leur statut juridique et à leur documentation. Il est essentiel que les politiques accordent une attention particulière à la régularisation de la situation de ces groupes, dont beaucoup sont à Djibouti depuis des décennies. *Il est nécessaire de donner les moyens d'agir aux acteurs gouvernementaux impliqués dans le Protocole national de lutte contre les VBG, principalement ceux qui interviennent en tant que premiers répondants auprès des victimes de VBG, de leur fournir les ressources nécessaires et de les renforcer pour faire appliquer les lois et mettre en œuvre les politiques contre les VBG. Bien que Djibouti ait promulgué un certain nombre de lois contre diverses formes de VBG, il est crucial d'améliorer la capacité des acteurs clés impliqués dans la réponse aux VBG. Les ministères de tutelle et les services qui sont en première ligne de réponse aux VBG, principalement le Ministère de la Santé et le Ministère de la Justice ne disposent souvent pas des ressources et des capacités suffisantes pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des stratégies nationales, en particulier du niveau national au niveau local (OCDE, 2019).*

Tableau 1 : indicateurs de l'ICF par composantes et sous-composantes

VOLET	COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEUR	DONNEES 2021		
				FEMMES	HOMMES	INDICATEUR
Pouvoir social « Capacités »	Education	Scolarisation	Taux de scolarisation préscolaire	10,6	12,7	0,84
			Taux de scolarisation primaire (net)	63,9	69,0	0,93
			Taux de scolarisation secondaire (net)	61,1	60	1,02
			Taux de scolarisation supérieur (brut)	4,6	6	0,76
			Scolarisation	-	-	0,89
		Achèvement du cycle primaire	Proportion d'élèves commençant la première année qui terminent le cycle primaire	63	66	0,95
		Alphabétisation	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	45,7	67	0,68
		Education		-	-	0,84
	Santé	Santé infantile	Retard de croissance des moins de 5 ans, moins 2 écarts-types	20,2	21,7	0,93
			Insuffisance pondérale des moins de 5 ans, moins 2 écarts-types	15,7	18,3	0,85
			Mortalité des moins de 5 ans	50,8	60,8	0,83
			Santé infantile	-	-	0,87
		VIH/sida	Taux de prévalence du VIH/sida chez les 15-24 ans	14	10	1,44
			Accès au traitement antirétroviral	731	597	1,22
			VIH/sida	-	-	1,33
		Santé		-	-	1,10

	Pouvoir social		-	-	0,97	
Pouvoir économique «Opportunités»	Revenu	Salaires et traitements	Salaires dans l'agriculture	Non accessible	Non accessible	X
			Salaires et traitements dans la fonction publique	Non accessible	Non accessible	X
			Salaires dans le secteur formel (public et/ou privé)	Non accessible	Non accessible	X
			Salaires dans le secteur informel	Non accessible	Non accessible	X
			Salaires	-	-	-
		Revenus	Revenus des entreprises du secteur informel	43576	78520	0,55
			Revenus des petites entreprises agricoles familiales	ND	ND	X
			Pourcentage de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté	0,19	0,19	1,00
			Revenus	-	-	0,78
		Revenu		-	-	0,78
	Budget-temps et emploi	Budget-temps	Temps consacré à des activités marchandes (salarié, travailleur indépendant ou employeur)	ND encore	ND encore	X
			Temps consacré à des activités non marchandes ou comme travailleur non rémunéré à des activités familiales marchandes	ND encore	ND encore	X
			Temps consacré à des activités domestiques, de soins et de bénévolat	ND encore	ND encore	X
			Budget-temps	-	-	x
		Emploi	Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	28,8%	71,2%	0,40
			Taux de chômage des jeunes *	88,80	84,10	1,06
			Emploi	-	-	0,73
		Budget-temps et emploi		-	-	0,73
	Accès aux ressources	Moyens de production	Propriété de Terres/fermes en zone rurale	32,7	67,3	0,49
			Propriété de Parcelles de terrain/maisons en zone urbaine	21,6	78,4	0,28
			Propriété de Bétail	3151	9625	0,33
			Accès au microcrédit)	9 245	4 819	1,92
			Moyens de production	-	-	0,75
		Gestion	Employeurs	718	2 268	0,32
			Travailleurs indépendants	4 012	10 371	0,39
			Hauts fonctionnaires (hiérarchie A)	66	301	0,22
			Membres d'associations professionnelles	2	5	0,40
Gestion			-	-	0,33	
Accès aux ressources		-	-	0,54		
Pouvoir économique		-	-	0,68		
Pouvoir politique «Pouvoir d'agir»	Secteur public	Membres du parlement	16	49	0,33	
		Ministres **	6	19	0,32	
		Postes de responsabilité dans la fonction publique et les établissements publics	Non accessible	Non accessible		
		Emploi dans les forces de sécurité	0,04	0,96	0,04	

		Juges de Hautes juridictions	12	14	0,86	
		Juges de Juridictions inférieures	14	34	0,41	
		Juges de Tribunaux traditionnels et canoniques	0	18	0,00	
		Secteur public	-	-	0,33	
	<i>Société civile</i>	Membres des conseils locaux	54	133	0,41	
		Nombre de chefs traditionnels hommes/femmes	17	385	0,04	
		Postes de responsabilité	Partis politiques	14	34	0,41
			Syndicats	7	38	0,18
			Associations d'employeurs	1	7	0,14
			Directeurs ou responsables d'ONG	51	426	0,12
		Secteur civile	-	-	0,22	
	Pouvoir politique	-	-	0,27		
	ICF : Indice de la Condition Féminine		-	-	0,64	

Tableau 2 : Indices pour les composantes et sous-composantes et ICF agrégé

VARIABLES	Indicateur	Sous-composante	Composante	Rubrique	ICF
Taux de scolarisation préscolaire	0,84				
Taux de scolarisation primaire (net)	0,93				
Taux de scolarisation secondaire (net)	1,02	0,89			
Taux de scolarisation supérieur (brut)	0,76				
Fin d'études primaires	0,95	0,95			
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	0,68	0,68	0,84		
Retard de croissance des moins de 5 ans,	0,93				
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans,	0,85				
Mortalité des moins de 5 ans	0,83	0,87			
Taux de prévalence du VIH/sida chez les 15-24 ans	1,44				
Accès au traitement antirétroviral	1,22	1,33	1,10	0,97	
Revenus des entreprises du secteur informel	0,55				
Pourcentage de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté	1,00	0,78	0,78		
Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	0,40				
Taux de chômage des jeunes	1,06	0,73	0,73		
Propriété de Terres/fermes en zone rurale	0,49				
Propriété de Parcelles de terrain/maisons en zone urbaine	0,28				
Propriété de Bétail	0,33				
Accès au microcrédit	1,92	0,75			
Employeurs	0,32				
Travailleurs indépendants	0,39				
Hauts fonctionnaires (hiérarchie A)	0,22				
Membres d'associations professionnelles	0,40	0,33	0,54	0,68	
Membres du parlement	0,33				
Ministres	0,32				
Emploi dans les forces de sécurité	0,04				
Juges de Hautes juridictions	0,86				

Juges de Juridictions inférieures	0,41				
Juges de Tribunaux traditionnels et canoniques	0,00	0,33	0,33		
Membres des conseils locaux	0,41				
Nombre de chefs traditionnels hommes/femmes	0,04				
Partis politiques	0,41				
Syndicats	0,18				
Associations d'employeurs	0,14				
Directeurs ou responsables d'ONG	0,12	0,22	0,22	0,27	0,64

Tableau 3 : Comparaison ICF 2011 et ICF 2021

VARIABLES	Indicateur 2012	Indicateur 2021	Evolution
Taux de scolarisation préscolaire	1,00	0,84	-16%
Taux de scolarisation primaire (net)	0,90	0,93	2%
Taux de scolarisation secondaire (net)	0,71	1,02	44%
Taux de scolarisation supérieur (brut)	0,50	0,76	52%
Fin d'études primaires	0,90	0,95	6%
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	1,17	0,68	-42%
Retard de croissance des moins de 5 ans,	1,04	0,93	-11%
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans,	1,01	0,85	-16%
Mortalité des moins de 5 ans	1,28	0,83	-35%
Taux de prévalence du VIH/sida chez les 15-24 ans	0,81	1,44	78%
Accès au traitement antirétroviral	1,22	1,22	0%
Salaires dans l'agriculture	0,46	X	X
Salaires dans le secteur formel (public et/ou privé)	0,85	X	X
Salaires dans le secteur informel	1,20	X	X
Revenus des entreprises du secteur informel	X	0,55	X
Pourcentage de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté	0,97	X	X
Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	0,40	0,40	1%
Taux de chômage des jeunes	1,08	1,06	-2%
Propriété de Terres/fermes en zone rurale	0,49	0,49	0%
Propriété de Parcelles de terrain/maisons en zone urbaine	0,28	0,28	0%
Propriété de Bétail	0,33	0,33	0%
Accès au microcrédit	1,92	1,92	0%
Employeurs	0,32	0,32	0%
Travailleurs indépendants	0,39	0,39	0%
Hauts fonctionnaires (hiérarchie A)	0,22	0,22	0%
Membres d'associations professionnelles	0,40	0,40	0%
Membres du parlement	0,16	0,33	104%
Ministres	0,17	0,32	86%
Emploi dans les forces de sécurité	0,04	0,04	0%
Juges de Hautes juridictions	0,86	0,86	0%
Juges de Juridictions inférieures	0,41	0,41	0%
Juges de Tribunaux traditionnels et canoniques	0,00	0,00	X
Membres des conseils locaux	0,11	0,41	269%
Nombre de chefs traditionnels hommes/femmes	0,04	0,04	0%
Partis politiques	0,41	0,41	0%
Syndicats	0,18	0,18	0%
Associations d'employeurs	0,14	0,14	0%
Directeurs ou responsables d'ONG	0,12	0,12	0%

III. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES : EVOLUTION 2011-2021

Population totale¹⁷			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	46%	54%	818 159
2019	47%	53%	948 249
Population vivant en milieu urbain¹⁸			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	50,5%	49,5%	100%
Population vivant en milieu rural			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	51,4%	48,6%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage¹⁹			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	19%	81%	100%
2019	18,8%	81,2%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage (urbain)			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	21,1%	78,9%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage (rural)			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	50,5%	49,5%	100%
Enfants de moins de 5 ans / population totale²⁰			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	8,6%	9,8%	9,2%
2019	12,0%	10,9	11,4%
Adolescent.e.s selon l'OMS 10-19 ans / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	23,1%	23,8%	23,4%
2019	20,2%	20,9%	20,6%
Jeunes 15-24 ans / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	24,3%	24,5%	24 ,4%
2019	18,0%	19,0%	18,6%
Adultes 25 ans et plus / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	44,0%	41,9%	43,0%

¹⁷ Source : Annuaire Statistique, édition 2018

¹⁸ Source : EDAM4-IS 2017, les propres calculs de la BAD

¹⁹ Source 2011 : EDIM-2006

Source 2019 : EDAM4-IS 2017, les propres calculs de la BAD

²⁰ Source 2011 : EDIM 2006

Source 2019 : Annuaire Statistique, édition 2018

2019	49,8%	49,1%	49,4%
Espérance de vie à la naissance (années)²¹			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011 ²²	62,27	59,19	60,67
2021	65,2	61,7	63,4
Croissance démographique 2011 2019²³			
Année 2011	2,8%	Année 2019	1,3%
Indice synthétique de fécondité²⁴			
Année 2011	6	2021	2,6

GENRE, SANTE ET SANTE REPRODUCTIVE²⁵

Année	Féminin	Masculin	Ensemble
Taux de mortalité infanto-juvénile²⁶			
2012	60,5°/°°	74,5°/°°	67,8°/°°
Mortalité infantile²⁷			
2012	53,3‰	62,4‰	58‰

Mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	
2002 ²⁸	546
2012	383
2017	248 ²⁹
Taux de prévalence contraceptive moderne ensemble des milieux	
2012 ³⁰	19,0%

Taux de prévalence contraceptive moderne (rural)	2012	10,3%
Taux de prévalence contraceptive moderne (urbain)	2012	21,4%

²¹ Source : Annuaire Statistique, édition 2021

²² Countryeconomy.com

²³ Source : PNG 2011-2021 (DISED). Evaluation à mi-parcours DSP2016-2020.

²⁴ Source : Annuaire statistique, édition 2021

²⁵ Source: PAFAM 2012

²⁶ Source PAFAM 2012

²⁷ Source PAFAM 2012

²⁸ Source PAFAM 2002

²⁹ Banque Mondiale. Ratio de décès maternel (estimation par modèle, pour 100 000 naissances vivantes) - Djibouti.

Tendances dans la mortalité maternelle : 1990-2015. <https://donnees.banquemondiale.org>

³⁰ Source PAFAM 2012

Taux de prévalence du SIDA

- La prévalence du VIH dans la population générale est estimée à 1.2% [1.1-1.5] en 2018, en diminution par rapport à 2002 (2.3%) et similaire à 2016.³¹
- En 2020, la prévalence du VIH dans la population âgée entre 15-49 ans a été estimée à 0.8% [0.6-1.2].³²
- La séroprévalence chez les **15-24 ans** en 2010 était de 0,9% IC95% [0,0-5,1]. Elle était de 1,0% IC95% [0,6 – 1,6] à Djibouti ville et identique à celle des 15-49 ans dans les districts.
- La séroprévalence observée chez les 15-24 ans des districts était inférieure à celle observée à Djibouti-ville : 0,4% IC95% [0,1 – 1,6]. En 2012, la prévalence était de 0,0% IC95% [0,0-3,6]³³

Taux de prévalence du SIDA chez les jeunes (15-24 ans)

Année	Féminin	Masculin	Ensemble
2019	0,6	0,4	ND

GENRE ET EDUCATION

Enseignement fondamental. Effectifs et pourcentage des filles

Enseignement préscolaire	2020-2021	2010-2011	+ %
Nombre total d'élèves	4371	1857	135,3
Dont filles	2007	907	121,2
Cycle d'enseignement primaire			
Nombre total d'élèves	66931	61392	9
Dont filles	31166	28659	8,75
Cycle d'enseignement moyen			
Nombre total d'élèves	45415	35567	27,7
Dont filles	20362	15840	28,5
Cycle d'enseignement secondaire général			
Nombre total d'élèves	17319	13532	28
Dont filles	8344	5798	43,9
Cycle d'enseignement secondaire technique et professionnel			
Nombre total d'élèves	4761	1866	155
Dont filles	1749	848	106,25

En outre, les données les plus récentes montrent que :

- le taux de réussite des jeunes filles est supérieur (90,5%) à celui des garçons (89,5%) à l'examen d'entrée en sixième (OTI) en 2021 ;
- le taux de réussite des jeunes filles est supérieur (57%) à celui des garçons (51%) à l'examen d'entrée en seconde (BEF) ;

³¹ Source : Plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA 2020-2022.

³² Idem

³³ Idem

- les taux de réussite des filles, au niveau du tertiaire, sont supérieurs à ceux des garçons notamment dans les filières littéraire, scientifique et technologique (STG).

GENRE ET EMPLOI

	EDAM2012			EDESIC 2015			EDAM4 2017		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Taux de chômage 15 et plus	35.8	65.6	48.4	34.1	49.2	39.4	23.1	38.2	ND
Taux d'activité de 15 et plus	ND	ND	40.3	ND	ND	42.0	36.4	11.6	ND
% des employés travaillant dans le secteur public							56.4	37.0	ND

- Les femmes sont sous représentées dans la fonction publique et ne représentent que 33.30% des effectifs des fonctionnaires contre 66.70% pour les hommes.³⁴
- Les femmes dominent le secteur informel avec 65% des unités économiques dans ce secteur appartenant à des femmes.³⁵
- 51.2% des unités économiques informelles dirigées par des femmes le sont par des femmes âgées entre 40 et 60 ans.³⁶
- Type d'activité : échoppe, boutique, étal de vêtements et de chaussures et vente de khat.

REPRESENTATION DES FEMMES DANS LA VIE PUBLIQUE ET POLITIQUE

En 2021, on dénombre :

- 6 femmes ministres sur 24
- 7 femmes parlementaires en 2013 à 17 femmes parlementaires en 2018
- 4 Secrétaires Générales de ministères
- 2 femmes sur 6 au Conseil Constitutionnel
- 5 femmes sur 9 à la Commission Nationale de la Communication
- 7 femmes sur 10 à la Cour Suprême
- 14 femmes à la Cour d'Appel.

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE : EVOLUTION 2015-2021³⁷

Type de violence	2015	2016	2017	2018	2021
Agression ou violence sexuelle	11	23	9	11	16
Abus psychologique et émotionnel	200	235	268	233	411
Viol	4	1	4	2	4
Total	215	259	281	246	431

³⁴ Profil Genre de Djibouti : Genre, autonomisation des femmes et pauvreté. MFF/BAD. Mai 2019.

³⁵ Ibid

³⁶ Ibid

³⁷ Source : Femmes en chiffres. Observatoire du Genre/MFF. 2022.

V. BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE

- 1▪ Addendum au Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2022-2024. Mars 2022.
- 2▪ Annuaire Statistique. Observatoire Genre 2021. MFF.
- 3▪ Banque des projets 2022-2024. DJIBOUTI ICI (Inclusion-Connectivité-Institutions).
- 4▪ Cerner les zones de résistance à l'éradication complète de toutes les formes de mutilations génitales féminines à Djibouti. Ministère de la Promotion de la Population. UNFPA. Avril 2016.
- 5▪ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Juin 1981. Nairobi. Kenya.
- 6▪ Covid-19 has gifted us a chance to end gender-based violence. We must take it. Graça Machel. The Guardian. 30 may 2020.
- 7▪ Enquête nationale sur la prévalence du handicap en République de Djibouti. 2019. ANPH/INSTAD.
- 8▪ Enquête qualitative sur « Les déterminants et les conséquences de la migration interne à Djibouti ». Draft 2020. MASS. SED. OIM.
- 9▪ Enquête sur la santé reproductive des adolescents à Djibouti. FNUAP. 2021.
- 10▪ Etude sur la représentation de la femme au sein de la fonction publique. MFF/FNUAP. 2019.
- 11▪ Etude sur la situation actuelle de l'accès des femmes aux crédits à Djibouti. MFF/FNUAP. 2019.
- 12▪ Etude sur Femme et Diplomatie à Djibouti. MFF. 2019.
- 13▪ Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti 2000-2018. MFF.2019.
- 14▪ Etude sur le statut des femmes en uniforme. Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial, chargé des Relations avec le Parlement. FNUAP. Mars 2012.
- 15▪ Evaluation des dommages, pertes et besoins suite à la sécheresse en République de Djibouti. MEFI. Octobre 2011.
- 16▪ Femmes en chiffres. Observatoire du genre. MFF. Mars 2022.
- 17▪ Impact de COVID-19 sur la santé de la femme à Djibouti. Ministère de la Santé/ FNUAP. Avril 2020.
- 18▪ « La Participation de la femme dans la vie politique et partisane à Djibouti : 1978-2018 ».
- 19▪ L'Économie sociale et solidaire : Définition, principes fondateurs, importance économique et enjeux. Première Conférence Nationale sur l'économie sociale et solidaire. Djibouti, le 17 juillet 2019. Présentation de Habib LOUIZI.
- 20▪ Les violences sur le genre : les réponses juridiques (PPT). Maître Amina A Abdillahi.
- 21▪ Levels and Trends in Child Mortality Report 2018. Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation. UNICEF. OMS. Banque Mondiale. Nations Unies.
- 22▪ Matrice des Réalisations 2011-2016 de la PNG.
- 23▪ Matrice du Plan d'Actions Genre (septembre 2020- décembre 2021).
- 24▪ Matrice des Actions 2019-2021 de la PNG.
- 25▪ Plan cadre des Nations Unies d'aide au développement (PNUAD) 2018-2022.

- 26** Plan d'action de l'éducation et de la formation 2021-2025. MENFOP.
- 27** Plan national de développement 2020-2024 DJIBOUTI ICI (Inclusion-Connectivité-Institutions). République de Djibouti.
- 28** Plan national de développement sanitaire 2020-2024. Ministère de la Santé.
- 29** Politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement. Loi n°173/AN/02/4ème L du 7 juillet 2002.
- 30** Politique du Genre en République de Djibouti : entre volonté et réalité. UNFD. Avril 2011.
- 31** Politique Nationale du Genre 2011-2021.
- 32** Politique Nationale de l'Enfant de Djibouti. Développement intégré de la petite enfance et protection de l'enfant (2022-2032). MFF/UNICEF.
- 33** Profil Genre de Djibouti : genre, autonomisation des femmes et pauvreté. Groupe de la Banque Africaine de Développement. Juillet 2019.
- 34** Profil genre Djibouti. AFD. Novembre 2014.
- 35** Projet DRESS-EA: Renforcement de la résilience, face à la sécheresse, des petits agriculteurs et des éleveurs dans la région IGAD. Ministère de l'agriculture. Observatoire du Sahara. Global Water Partnership Eastern Africa. Adaptation Fund. 11 juillet 2021.
- 36** Protocole de l'enquête du panier minimum (MEB) dans les villages de réfugiés 2019. MASS.INSTAD.WFP.UNHCR. Djibouti, août 2019.
- 37** Rapport Alternatif de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).
- 38** Rapport annuel 2021- Nations Unies à Djibouti. Mars 2022.
- 39** Rapport des projections démographiques à l'horizon 2035. DISED/FNUAP. Novembre 2018.
- 40** Rapport Final de l'évaluation à mi-parcours de la Politique Nationale Genre 2011-2021.
- 41** Rapport sur l'actualisation de la loi sur l'enregistrement des naissances à Djibouti. Février 2019. Ministère Délégué chargé de la Décentralisation/UNICEF.
- 42** Rapport sur la décennie de la femme africaine. MFF. 2010-2020.
- 43** Recherche formative sur les pratiques sociales essentielles à Djibouti. MASS/UNICEF/UE. Juin 2019.
- 44** Revue semestrielle de l'Observatoire de la qualité des enseignements-apprentissages. MENFOP. Parution n°7- Janvier 2022.
- 45** Stratégie nationale de communication pour le développement pour le bien-être des femmes et des enfants à Djibouti. MASS. UNICEF. 2020.
- 46** Stratégie nationale de microfinance 2012-2016. Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Solidarité Nationale. Février 2012.
- 47** Stratégie nationale du handicap 2020-2024. ANPH.
- 48** Stratégie régionale et plan d'action pour l'intégration du genre dans la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique. IGAD. 31 mai 2020.

- 49**• Stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (2018 – 2022). MFF. UNICEF.
- 50**• Stratégie nationale pour les migrations. Ministère de l'Intérieur. 2021.
- 51**• Stratégie pays OIM Djibouti 2021-2024. OIM.
- 52**• Troisième communication nationale de la République de Djibouti à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Octobre 2021.

Ministère de la Femme et de la Famille
Boulevard Hassan Gouled
Tel : +253 21 35 34 09
Email : contact@famille.gouv.dj



Ministère de la Femme
et de la Famille
Protection-Equité-Autonomie

